

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association des riverains du VYF (Vaularon, Yvette, Frileuse). site : www.Aso-vyf.org

Samedi 1 février 2014, de 9h15 à 12h30, salle du Conseil, en mairie de Bures sur Yvette.

Adhérents présents

Mesdames : Renée Andrieux, Anne Bodin, Danielle Courteau, Valérie Dessertenne, Mad. Dufieux, Marie-Claire Forest, Michèle Gaspalou, Hélène Lampasona, Michèle Legemble, Michèle Mabrué, Geneviève Moutafils, Claude Quériaux, Hélène Swist.

Messieurs : Alain Alexanian, Stephan Buhler, Bernard Billion, René Cord'homme, Gérard Dufeu, Guy Falaize, Guy Hervo, Michel Masson, Paul Sergent, Michel Souchet.

Bons pour pouvoir de Mesdames et Messieurs : Pierrette Arrus, Jacky Capanna, Marcel Colas, Mad. Darmon, Jean Daveu, Sandrine Dorsemaine, Irène Gaspard, Florence Hulot, Geneviève Huot, Mr Jounier, Jean-Claude Keller, Bernard Legemble, Marie-France et Albert Louppe, Claude Monchau, Valérie et Luc Monteillet, Josiane Raballand, Thérèse Samson, Huguette Swinnens, Michèle Trojani.

Conseil d'Administration du VYF

Madame : Danielle Farret,

Messieurs : Michel Bignard, Pierre Farret, André Loie. Antoine Sotty.

Soit 46 membres présents ou pouvoir, cotisation 2013 à jour: *Quorum* atteint.

Invités présents :

Madame Anne Bodin, Conseillère municipale en charge du dossier SIAHVY,
Monsieur Brudieux, Association Ardy d'Orsay,
Mesdames Martine Aptel-Brunet et Martine Debiesse, Défense du Plateau de Saclay de Gif sur Yvette,
Monsieur Lionel Champetier, Président de l'UASP Saclay,
Monsieur Guy Falaize, Président de l'Association ARNAO des Neufs arpents à Orsay,
Monsieur et Madame Thierry Hubert, Président Association de Montjay,
Monsieur Lemarchal, Gometz le Châtel,
Madame Catherine Lindecker, Bures sur Yvette,
Monsieur et Madame Pinel, anciens membres du bureau de VYF.
Monsieur Francis Valenti, Bures sur Yvette,
Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette.

Invités excusés :

Madame Catherine Giobellina : Présidente Association PNR
Représentants d'Essonne Nature Environnement.

.....
Des remerciements pour leur participation ont été adressés à toutes les personnes ayant aidé au bon fonctionnement de l'AG.

Après les remerciements aux membres adhérents et invités présents, l'Assemblée Générale s'est déroulée en plusieurs étapes :

- I. Renouvellement des membres du bureau,**
- II. Rapport financier,**
- III. Rapport moral et bilan des activités 2013,**
- IV. Objectifs 2014,**
- V. Votes,**
- VI. Questions et débat.**

I. Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Conseil d'Administration 2013 :

- Présidente : Danielle Farret ;
- Secrétaire : André Loie ;
- Trésorier / Vice-Président : Michel Bignard ;
- Communication : Alain Brouste ;
- Photographe : Pierre Farret ;
- Assistant : Cédric Benchikh.

Membres sortants 2013 et candidats pour 2014 :

Le conseil est renouvelé chaque année par moitié. L'association est dirigée par un conseil **de 5 à 10 membres** [...]. Ils sont élus pour **deux années** par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles

Les membres à renouveler sont : Alain Brouste et Cédric Benchikh qui quittent le bureau de l'Association.

L'association V.Y.F. les remercie sincèrement pour leur travail au sein du groupe.

Nouveaux membres volontaires pour rejoindre le bureau :

- Antoine Sotty, qui a déjà assisté aux réunions du bureau en 2013,
- Danielle Courteau, après les élections municipales où elle sera libre de toute responsabilité telle que rappelée ci-après : « les membres du bureau doivent être complètement **autonomes** et ne doivent appartenir à aucune structure décisionnelle : au niveau de l'Etat, de la Région, du Département ou de la Commune »

Votes : Les entrées officielles d'Antoine Sotty, et de Danielle Courteau à compter d'avril, font l'objet de deux votes successifs avec acceptation à l'unanimité des adhérents présents ou représentés, de ces deux personnes.

Le CA 2014 est ainsi composé de :

Présidente : Danielle Farret ; Secrétaire : André Loie ; Trésorier / Vice-président : Michel Bignard ;
Photographe : Pierre Farret; rejoints par Antoine Sotty, puis Danielle Courteau à compter d'avril.

II. Rapport financier présenté par Michel Bignard, trésorier

Adhérents Inscrits : 87 ; ayant réglé leur cotisation : 45

Compte d'exploitation 2013

Produits		Charges	
Cotisations 2013 :	450,00 e	- Assurance :	98,32 e
		- Adhésions :	
		- UASPS (IDFE-FNE)	80,00 e
		- ENE	30,00 e
		Frais de tenue de compte :	22,75 e
		Imprimerie : (tracs)	60,00 e
		Affranchissement	9,76 e
		Bureautique	100,00 e
			<hr/>
		Total des dépenses :	400,83 e
		Réserves :	49,17 e
Total des recettes :	450,00 e	Total des charges :	450,00 e

Actif Financier 30 décembre 2013	
Compte chèque :	317,87 e
Livret A Caisse épargne :	1359,98 e
Intérêts capitalisés 2012 :	19,33 e
Total Livret :	1379,31 e
Total :	1697,18 e

VOTE : Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

III. Rapport moral et bilan des activités 2013

1) Rappel du fonctionnement de VYF

- 2) Rappel des objectifs 2013
- 3) Eau Potable-LE(Lyonnaise des eaux)
 - (a) Réunion avec la LE
 - (b) Financement et organisation de la politique de l'eau
 - (c) Les trois grandes sources de pollution
 - (d) Coût de l'eau
 - (e) Lyonnaise des eaux :résultats 2012
- 4) Eaux pluviales-Pluviométrie
- 5) SDAGE
- 6) SAGE
- 7) Contrat de bassin
 - (a) Points généraux
 - (b) Enjeu 1 : qualité de l'eau et pollutions
 - (c) Enjeu 2 : PRGE
 - (d) Enjeu 3 : inondations
- 8) Plateau de Saclay : impact sur la vallée de l'Yvette
 - (a) Cadre général
 - (b) La gestion de l'eau
 - (c) Point particulier : l'action en recours de l'UASPS
- 9) Bures sur Yvette : actions locales et projets
- 10) Divers
- 11) Bilan des activités 2013 de VYF

1) Rappel du fonctionnement de VYF

<u>Cadre de Travail</u>	<u>Motivations et Outils</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Indépendant, apolitique, pas de subvention, - Collectif des associations de l'Yvette : travaux communs et visites bords de l'Yvette, - Essonne, Nature, Environnement, - UASPS agréée 6 ans, - PNR. 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins de la population, - Observations de terrain, - Événements locaux, - Textes officiels : <ul style="list-style-type: none"> - Directives Européennes - Lois - Règlements - Chartes - SDAGE - SAGE

2) Objectifs 2013

Eau potable,

- Suite du Contrat de Bassin, qualité des eaux des rivières, et PRGE ? Participation des associations ?
- Eaux de ruissellement : Zone d'expansion du Baratage, des Fauvettes ou ? fondamental pour l'association,
- Dossier OIN dans le cadre de l'UASPS,
- Rencontres du Collectif, dossier PPRi, rencontre Mr le Préfet,
- Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif.

3) Eau Potable-LE (Lyonnaise des eaux)

a) Réunion avec la LE, mai 2013

Contrat de délégation de service publique pour la commune et le SIAHVV,

Questions :

Procédés de traitement et de désinfection de l'eau de Seine

- **Limpidité-fluidité** : selon la technique **des sels d'aluminium**,

Faut-il imposer l'utilisation d'une autre technique ?

- *Les recherches sont encore jeunes et l'on est loin d'une description parfaite des différents parcours de l'aluminium dans l'organisme après ingestion. Cela n'a pas empêché l'OMS de définir une limite tolérable d'ingestion à 7 mg d'aluminium par kilogramme de poids corporel et par semaine, soit 420 mg pour un adulte de 60 kg.*

- **Plomb** : La directive européenne 98/83 du 3 novembre 1998 transposée dans le code de la santé publique, (**articles R.1321-1 et suivants**), renforce les obligations de résultats pour la concentration en plomb.

L'arrêté du 11 janvier 2007, fixe la teneur en plomb qui a été dans une première phase transitoire limitée à 25 mg/l jusqu'au 25 décembre 2013, puis **abaissée à 10 mg/l actuellement**.

Le plomb d'origine hydrique provient, pour majorité, de la dissolution du plomb constitutif de certains éléments du système de distribution d'eau (principalement **des canalisations en plomb des réseaux intérieurs et pour partie, des branchements publics en plomb**).

- **Chloration** à plusieurs niveaux :

- Sortie usine : traitement UV+chlore qui fait son effet sur tout le parcours action directe plus effet de rémanence.

- Postes de re-chloration en cours de parcours,

- En cas d'orage, en fonction de son intensité (éventuellement prévisible) intensification aux niveaux usine et parcours.

La chloration en chlore libre de l'eau traitée doit être selon l'OMS <0,2 et 0,5>

Désinfection des canalisations après travaux : VYF souhaite avoir le protocole utilisé, plusieurs demandes faites.

Calcaire : eau très peu calcaire (indice [20-27]),

Contrôle à distance des consommations (télé-relevé)

- Procédé retenu pour les bâtiments communaux, payé par la Commune,

- 2 solutions envisageables pour le télé-relevé abonnés :

 Décision communale : tout le monde paie le même prix

 Décision individuelle : impact sur le coût de l'abonnement

 - nécessite antenne émettrice au niveau compteur et réceptrice au niveau communal.

 - étude de prix à faire.

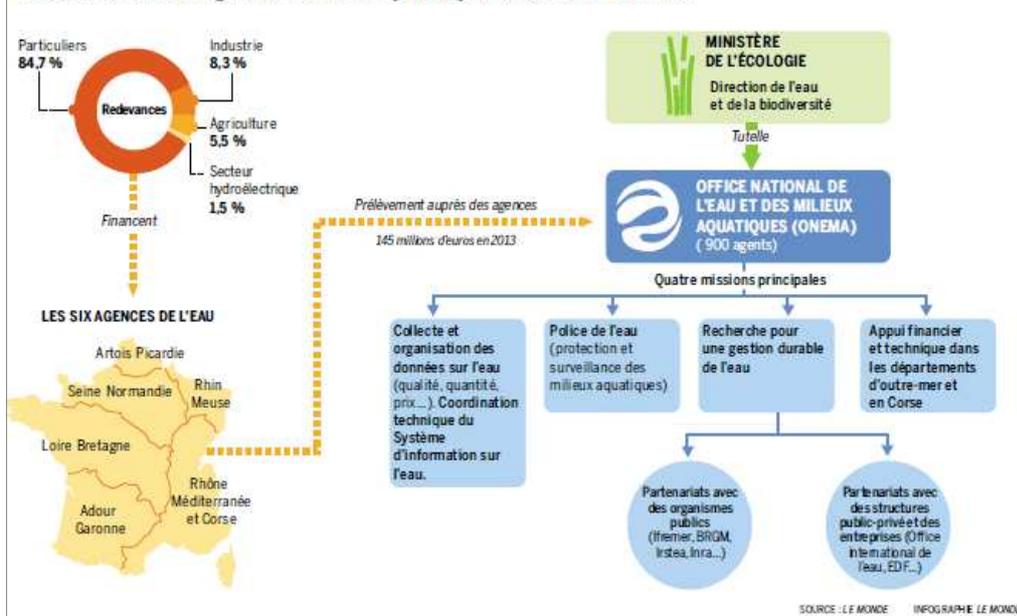
Limitation des pertes du réseau eau potable : 2 sujets soulignés

- Actions de recherche préventive ? : il est plus facile et moins coûteux de repérer et traiter une fuite que d'attendre une rupture avec les travaux de génie civil que cela entraîne,

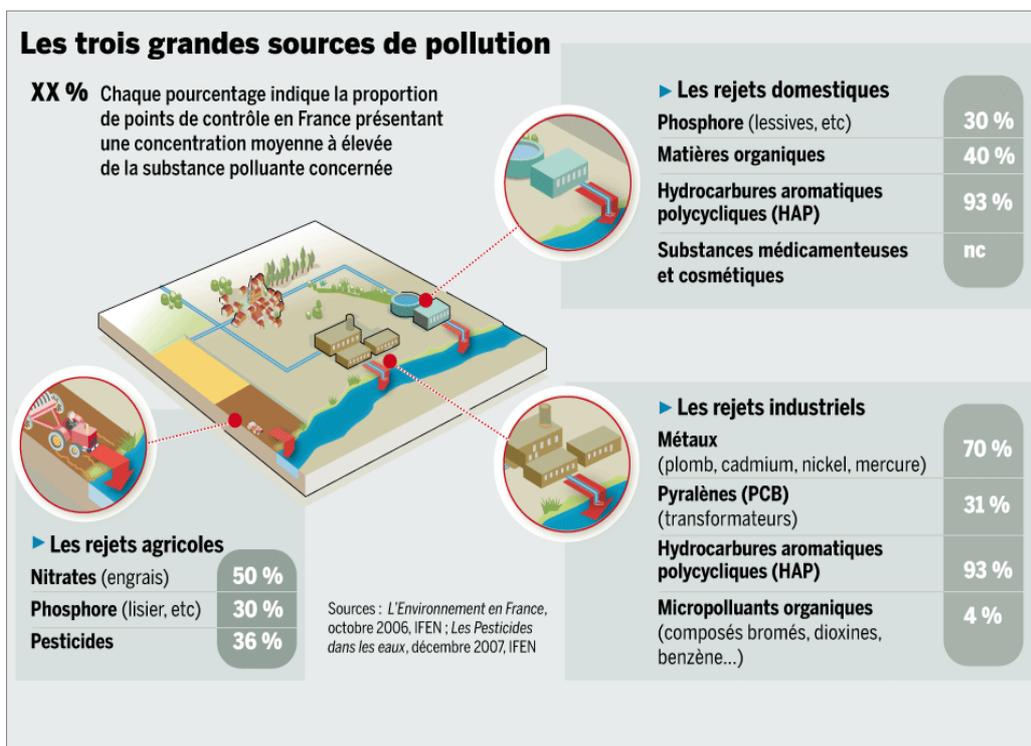
- Point de vigilance : Les prélèvements aux poteaux incendie effectués malgré l'interdiction, sources de problèmes de chantier. Demandes doivent être faites à LE.

B) Financement et organisation de la politique de l'eau

Financement et organisation de la politique de l'eau en France



C) Les trois grandes sources de pollution



D) Coût de l'eau

En 2013/2014, les taux de la TVA ont changé.

Détail d'une facture (e HT)	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013
Distribution de l'eau, consommation					TVA : 5,5

Lyonnaise des Eaux (LE)	1,5652	1,6022	1,6602	1,7017	1,7723
Agence de l'Eau. Seine-Normandie	0,0695	0,0709	0,0623	0,0663	0,0663
Collecte et traitement des eaux usées					TVA : 10
LE réseau communal	0,5882	0,5277	0,5377	0,5532	0,5619
LE réseau intercommunal	0,1425	0,1454	0,1485	0,1622	0,1692
Commune de Bures	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479
SIAHVY (transport et traitement)	0,1994	0,30	0,4050	0,4139	0,4230
SIAAP	0,4201	0,4550	0,4550	0,4820	0,5250
Organismes publics					TVA : 5,5
Lutte contre la pollution	0,3830	0,3990	0,3990	0,40	0,40
Modernisation des réseaux de collecte	0,2880	0,30	0,30	0,30	0,30
					TVA : 10
Voies navigables de France	0,0103	0,0081	0,0088	0,0123	0,0123
Total	3,8141				4,3779

À ajouter : les coûts des abonnements pour la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux. La part de la Lyonnaise des eaux est variable selon la consommation, voir sur votre facture. Pour une facture estimée à 25 m³ le coût total d'un m³ est de : **5,3104€**.

b) Lyonnaise des eaux : Résultats 2012

Lyonnaise des Eaux. résultats 2012 (Bures sur Yvette : 9938 Habitants)

	Eau potable		Eaux usées		Eau Pluviale	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Client	2797	2814	2764 # 33	2780 # 16		
Eau facturée ou comptabilisé (m3)	439 389	427715	438 903	423497		
Réseau de distribution ou de collecte (km)	38,877	38,637	32,416	32,604		
Réseau eau pluviale (km)					32,070	32,216
Poste de relèvement			4			
Nombre d'Agents 24h/24	25					
Travaux réalisés en 2012 et 2013 réseau E Potable : obligation plomb DE 3 nov. 1998.						
Contrôles de conformité des branchements EU/EP : 250						
2012 EP : 223m de canalisations renouvelées et 300m auscultées soit 0,58% de la totalité, renouvellement : 173 ans. Durée de vie d'une canalisation : 100 ans.						

4) Eaux pluviales-Pluviométrie

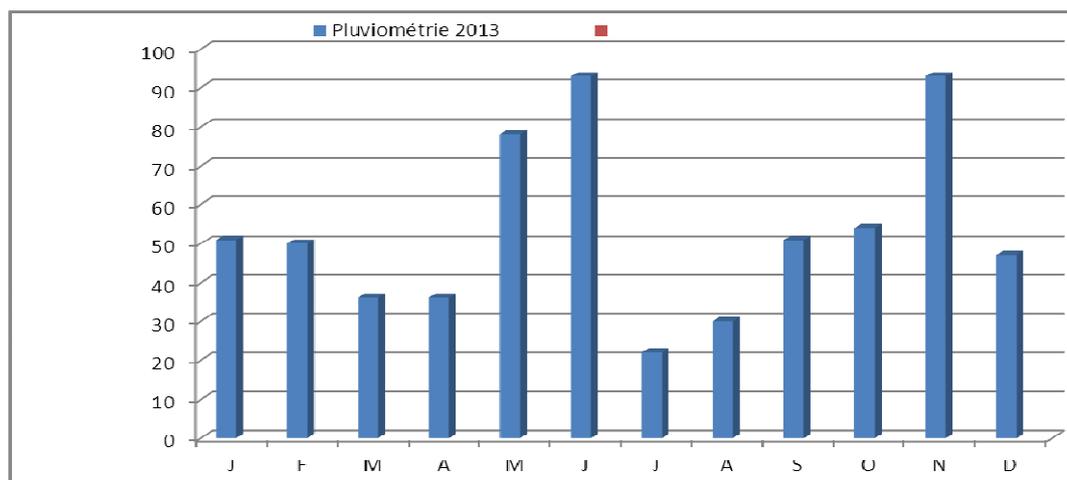
Les eaux pluviales... un problème qualitatif

Ruissellement = lessivage

- nutriments (azote, phosphore), - micro-organismes (pathogènes), - matières en suspension, - demandes en oxygène (lave-glace), - huiles (HAP, hydrocarbures), - métaux (Cu, Zn, Cd, Pb), - produits d'entretien (toxiques).

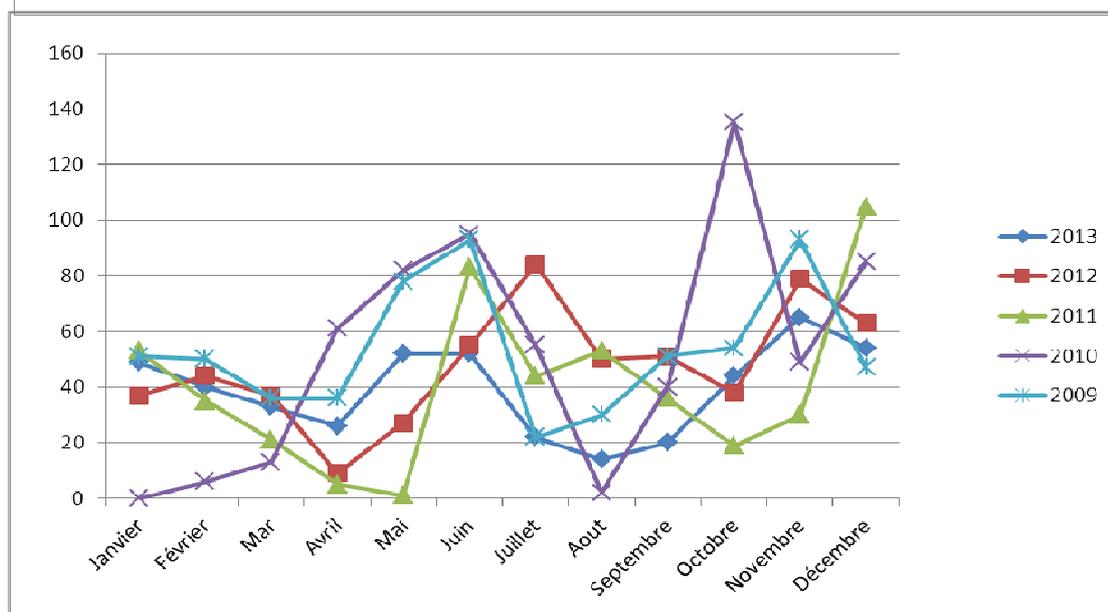
Nb : les petites pluies transportent des grands flux !

Pluviométrie Bures 2013
Cumul 2013 : 605 mm, 2012 : 663 mm



Réf : Pierre Farret, 2013

Pluviométrie Bures 2013
Cumuls mensuels de 2009 à 2013 inclus



Réf : Pierre Farret, années 2009/2013
 (hauteurs d'eau, années et mois.)

5) SDAGEs

Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de Seine-Normandie 2010/2015

Bures dépend du SDAGE du bassin Seine Normandie.

Textes réglementaires et jurisprudence relatifs aux SDAGEs

- [Directive Cadre sur l'eau](#) * 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

- [Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004](#) portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.
- [Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques](#) (loi dite « LEMA ») : article 2 (accès libre des propriétés pour le suivi du programme de surveillance) ; articles 4 et 6 (classement des cours d'eau) ; article 8 (entretien et gestion des cours d'eau contribuant au **bon état** * ou bon potentiel écologiques) ; article 20 (gestion équilibrée et durable de la ressource en eau) ; article 21 (programmes d'actions pour les zones soumises à contraintes environnementales) ; articles 50 et suivants (services publics d'eau et d'**assainissement** *) ; article 74 (modifiant l'article L. 212-1 CE) ; article 75 (portée du **SDAGE** * sur le SAGE) ; articles 82 et suivants (**comités de bassin** * * et **agences de l'eau** *).
- [Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement](#) (loi dite « Grenelle 1 ») : article 23 (trame verte et bleue) ; articles 27 et suivants (objectif de 2/3 des masses d'eau en bon état / bon potentiel écologiques ; actions à mettre en place pour y parvenir).
- [Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement](#) (loi dite « Grenelle 2 ») : **article 13 (urbanisme) ; article 121 (trame verte et bleue) ; article 166 (gestion intégrée de la mer et du littoral) ; article 221 (évaluation et gestion des risques d'inondation).**

Portée juridique du SDAGE

Collectivités et organismes publics doivent se conformer au SDAGE dans toutes leurs décisions d'aménagement.

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) doivent être compatibles avec le SDAGE.

- Programme de mesures à mettre en place : réglementaires, techniques, financiers.

- Coût des mesures, besoins réels : 25 milliards sur 9 ans (240% dépenses actuelles) soit 19 milliards entre 2010/2015, besoins alloués : 9 à 10 milliards d'e sur 6 ans soit 1,6 m e/an = 130% des dépenses actuelles.

10 propositions du SDAGE S-N

1. Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
2. Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
3. Réduire les pollutions des milieux aquatiques par des substances dangereuses,
4. Réduire les pollutions microbiologiques des milieux,
5. Protéger les captages pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
6. Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides,
7. Gérer la rareté de la ressource en eau,
8. Limiter et prévenir le risque d'inondation :

Levier 1. Acquérir et partager les connaissances,

Levier 2. Développer la gouvernance et l'analyse économique.

6) SAGE

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux) est établi par grand bassin à l'intérieur du SDAGE. Bures dépend ainsi du SAGE « ORGE/YVETTE » comme indiqué sur le plan ci-dessous

Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge/Yvette : avril 2012, enquête publique : mai 2013.

C'est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec (SDAGE).

- Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élu, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.
- Le SAGE est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des

milieux aquatiques (PAGD), dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux, d'un règlement fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs, et d'un rapport environnemental.

- Une fois approuvé, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers : les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Comment le consulter : www.orge-yvette.fr puis SAGE

7) Contrat de bassin : Contrat de Bassin de l'Yvette aval 2012-2016 « Vivre avec l'Yvette »

Points généraux

Le contrat de bassin est un document d'objectifs et de planification visant à préserver les milieux aquatiques.

Il contractualise pour 5 ans les engagements des maîtres d'ouvrages et des partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine/ Normandie, Région Île-de-France et Conseil Général de l'Essonne).

Obligation de résultat

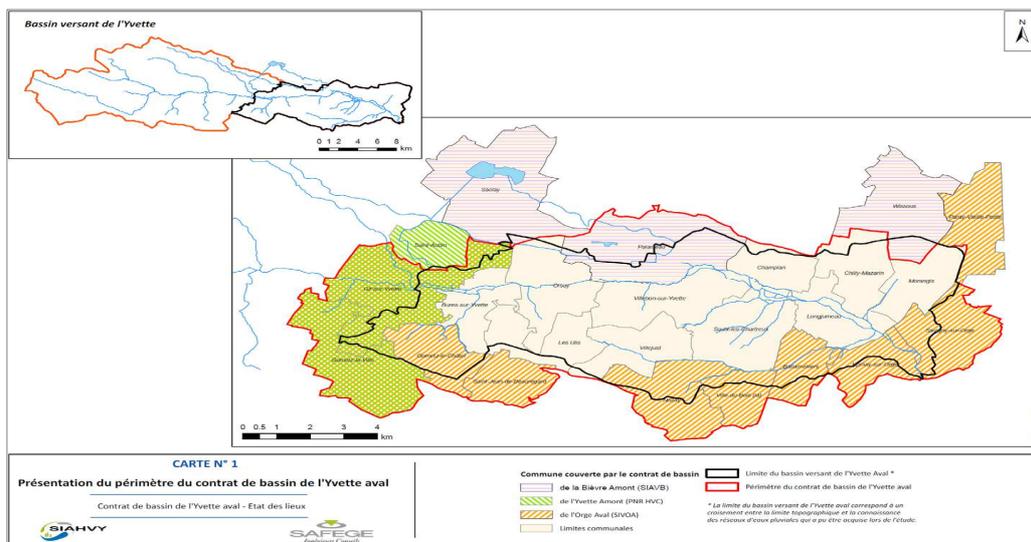
- Porteur : SIAHVY, Assisté bureau d'étude SAFEGE sur un territoire de 270 000 hab.

Le périmètre : la masse d'eau « Yvette aval »

L'unité de base du découpage d'un contrat de bassin est habituellement la masse d'eau, définie dans la DCE.

Une masse d'eau est la portion de cours d'eau, aquifère, plan d'eau, dont les caractéristiques sont homogènes.

Périmètre du contrat de bassin



But du contrat de bassin ?

Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectifs DCE		
		Global	Écologique	Chimique
L'Yvette du confluent de la Fortement Mérintaise au confluent de l'Orge.	modifiée	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2021	Bon état 2027
Le Vaularon et Affluents	Naturelle	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021

Le programme d'actions (2012-2016)

- **Enveloppe globale estimée à 47,3 M € HT** = objectif collectif à atteindre sur 5 ans

Assainissement : 85 %

Milieux aquatiques : 12 %

Gestion des inondations : 3 %

- **L'engagement des maîtres d'ouvrage**

Devront être engagés à mi-contrat (clause de résiliation) : 40 % de la masse financière totale du contrat.

Les actions prioritaires suivantes :

- **Enjeu 1 : Amélioration de la qualité de l'eau et maîtrise des sources de pollution :**

a) 1. Actions sur l'assainissement :

i. Réalisation ou actualisation des Schémas Directeurs d'Assainissement,

ii. Mise en conformité des bâtiments publics,

iii. Amélioration du fonctionnement des réseaux de collecte des eaux usées + mise en conformité des branchements privés.

iv. Gestion et dépollution des eaux pluviales

b) 2. Actions sur les pollutions diffuses :

i. Programme Phyt'Eaux Cités 2

ii. Actions complémentaires (formation, acquisition de matériel)

iii. Sensibilisation des agriculteurs et des particuliers

c) 3. Actions sur les activités artisanales et industrielles :

i. Programmes de requalification urbaine des zones d'activités

ii. Études de régularisation des déversements d'eaux usées non domestiques

iii. Suivi des autorisations de rejet

- **Enjeu 2 : Entretien et renaturation des milieux aquatiques**

i. Protection des cours d'eau et des espaces naturels sensibles,

ii. Élaboration du plan de restauration de l'Yvette et ses affluents,

iii. Entretien écologique des cours d'eau,

iv. Aménagement des cours d'eau,

v. Communication et animation.

- **Enjeu 3 : Gestion du risque inondation**

a) Actions pour la réduction de l'aléa :

i. Gestion à la source des eaux pluviales,

ii. Restauration des zones d'expansion de crues Actions pour la diminution de la vulnérabilité

iii. Plans Communaux de Sauvegarde,

iv. Maîtrise de l'urbanisation en zone inondable,

v. Diagnostics de vulnérabilité des secteurs sensibles,

vi. Communication et sensibilisation des riverains ,

vii. Mise en place d'un système d'alerte automatisé pour les riverains.

Contrat de Bassin de Bures sur Yvette programme d'actions

Porte essentiellement sur l'Assainissement

CONTRAT DE BASSIN DE L'YVETTE AVAL Programme d'actions								
Maître d'ouvrage : Commune de Bures-sur-Yvette								
NATURE DES OPERATIONS	Précontrat 2011	2012	2013	2014	2015	2016	Période 2012- 2016	
MAITRISE ET REDUCTION DES POLLUTIONS LIÉES À L'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE								
Collecte des eaux : Travaux sur réseaux et branchements								
Réhabilitation des collecteurs EU (dont travaux sur les branchements) dans le cadre des travaux concessifs	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €			750 000 €	
Travaux du SDA restant à programmer (montant à préciser à mi-contrat)					200 000 €	200 000 €	400 000 €	
Mise en conformité des bâtiments communaux issue des diagnostics		10 000 €	10 000 €				20 000 €	
étude de conformité pour la définition d'actions groupées de mise en conformité des branchements particuliers et travaux		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €	
SOUS-TOTAL "Assainissement domestique"	250 000 €	280 000 €	280 000 €	270 000 €	220 000 €	220 000 €	1 270 000 €	
MAITRISE ET REDUCTION DES POLLUTIONS LIÉES À L'USAGE DE PRODUITS PHYTO-SANITAIRES ET AGRICOLES								
Poursuite de la mise en œuvre phyt'eaux cités		Financement hors contrat						- €
Aquisition de matériel pour la mise en œuvre de techniques alternatives							- €	
SOUS-TOTAL "Maîtrise pollutions agricoles et phyto-sanitaires"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	
MAITRISE ET REDUCTION DES POLLUTIONS LIÉES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES								
Néant		0	0	0	0	0	- €	
SOUS-TOTAL "Maîtrise pollution activités"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	
RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES								
Aquisition foncière des parcelles en bord de cours d'eau et en ENS selon les opportunités		193500	0	0	0	0	193 500 €	
SOUS-TOTAL "Entretien et restauration des Cours d'eau"	0 €	193 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	193 500 €	
MAITRISE DU RUISSELLEMENT ET GESTION DES INONDATIONS								
Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde					0		- €	
Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de l'école de la Guyonnerie						15 000	15 000 €	
Etude de faisabilité pour la gestion des eaux pluviales du groupe scolaire Léo Gardley à la source					30 000		30 000 €	
Projets de gestion des eaux pluviales de la commune à faire émerger				X	X	X	- €	
SOUS-TOTAL "Maîtrise du ruissellement"	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	15 000 €	45 000 €	
TOTAL (en € HT)	250 000 €	473 500 €	280 000 €	270 000 €	250 000 €	235 000 €	1 508 500 €	

a) Enjeu 1 : qualité et pollutions

Les travaux à réaliser sur Bures au titre du contrat de bassin sont les suivants :

Travaux à réaliser	Réalisés	Coût Total TTC Réseaux. Eaux usées	Part Communale TTC Eaux pluviales + voirie
Rue de Mondétour : conduites à remplacer + 10 branchements + eau potable.	Oui 2012/13	205 361,72€ travaux concessifs	107 192,34€
Rue de Grivery : conduites à remplacer + 7 branchements.	Oui 2013	228 528€Ht Prix final non communiqué	53 373,89€
Rue du Château : conduites à remplacer + 17 branchements.	Oui 2013	170 790€Ht Prix final non communiqué	154 051,98€
Route de Chartres : réfection du réseau eaux usées et pluviales avec réfection de voie.	Programmé en 2013-2015	2013 : 98 949,86€ 2015 : 145 000€	2013 : 61 897,78€ 2015 : 160 000€ (estimation)
Rue du Square : Eaux usées et eau pluviales.	Travaux planifiés en 2014	194 900€	EP + voirie?
Rue d'Arcachon	engagé	Charge de Bures 41 020,41€	

Budget Assainissement de la commune de Bures sur Yvette

Compte Administratif 2012					
	Résultat antérieur (2011) reporté (a)	Recettes (b)	Dépenses (c)	Résultat de l'exercice 2011 (b-c) = (d)	Résultat cumulé en fin d'exercice (a+d)
Fonctionnement	106 738,17€	111 370,81€	85 341,62€	26 029,19 €	132 767,36€
Investissement	243 472,38€	60 260,36€	11 099,68€	49 160,68€	292 633,06€
Restes à Réaliser	0€	0€	0€		
Total global de clôture	350 210,55€	171 631,17€	96 441,30€	75 189,87€	425 400,42€

Voté en juin 2013 CM.
Dette Assainissement au 31-12-2013 : 149 400,04 €
 Remboursement décomposée en **Capital : 11 604,70€** et **intérêts : 528,03 €**

b) Enjeu 2 : PRGE

Plan de restauration et de Gestion Écologique de l'Yvette et de ses affluents (PRGE) : Propositions du SIAHVY, (La continuité écologique et la restauration biologique

RÉF /Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 et LEMA du 20 décembre 2006)

- Retrouver une rivière la plus proche possible de son état naturel.
- Améliorer la diversité des milieux.
- Lutter contre les inondations.
- Accompagner le processus de renaturation dans la durée par des observations et des corrections appropriées.
- Mettre en interaction les exigences de la diversité biologique et la relation entre les riverains et leur environnement.

Objectif : 2027 atteinte du bon état de l'Yvette
 2015 affluents Mérantaise et Pommeret

Synthèse du diagnostic effectué sur l'Yvette et ses bras secondaires : Met en évidence plusieurs phénomènes

- Une continuité écologique fortement perturbée par une succession d'ouvrages, facteur limitant de la qualité écologique;
- Un état hydromorphologique globalement « dégradé »;
- Une déconnexion fréquente des zones humides latérales ;
- Aucune frayère effective à truite fario ou à brochet n'a été recensée;
- Une ripisylve souvent pauvre;
- Berges artificialisées ou à nu, présence fréquente de Renouée du Japon, faible diversité spécifique, ripisylve en retrait des berges;
- Une artificialisation très forte du milieu particulièrement de l'aval de Villebon sur-Yvette à l'amont de Gif-sur-Yvette

Travaux proposés dans le cadre du PRGE

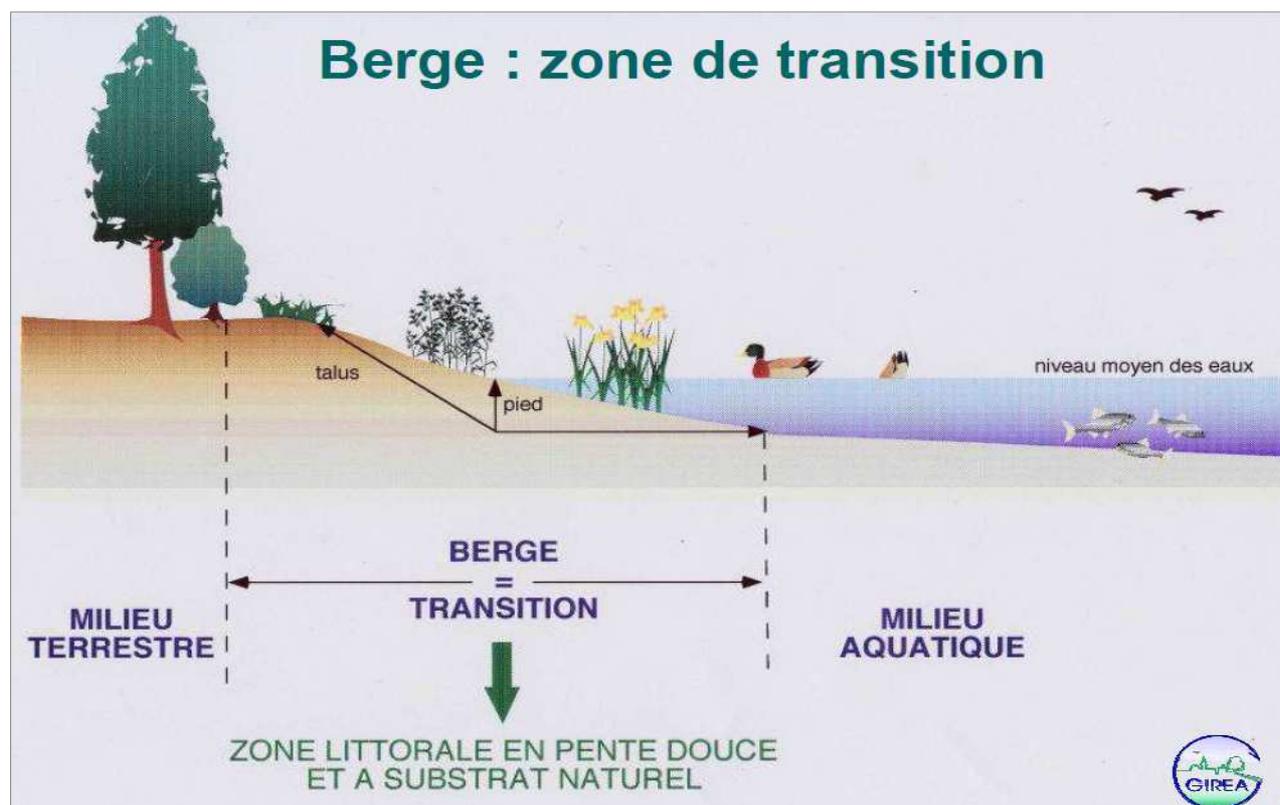
Type d'actions	soumis aux rubriques de la loi LEMA
Travaux de restauration et d'aménagement des berges par techniques végétales	OUI

Restauration et protection de l'ancien lit	OUI
Aménagement du lit mineur	OUI
Déplacement de collecteurs EU et EP connexes	OUI
Ouvertures des vannes d'ouvrages ou aménagement de contournements	OUI
Effacement d'ouvrages	OUI
Restauration/protection des marais, zones humides	OUI ET NON
Restauration de ripisylve	OUI ET NON
Entretien des milieux aquatiques	NON

Solutions et actions réalisées et à réaliser dans le cadre du PRGE (présentées ci-après) :

- Solutions de réaménagement des berges
- Lutte contre les pollutions : contrôle des bassins de rétention
- Classement des barrages et interventions sur Bures
- Les travaux PRGE de la Mérantaise à Gif sur Yvette
- Les restaurations réalisées à Villebon sur Yvette
- Rénovation des berges à Longjumeau
- Bilan 2010-2013 des opérations ponctuelles de restauration réalisées
- Lac de Lozère
- Vaularon, rû d'Angoulême, Frileuse
- Limites du PRGE
- Possibilités du SIAHVY : DIG entretien, actions et qualité des eaux, budget général et assainissement du SIAHVY,

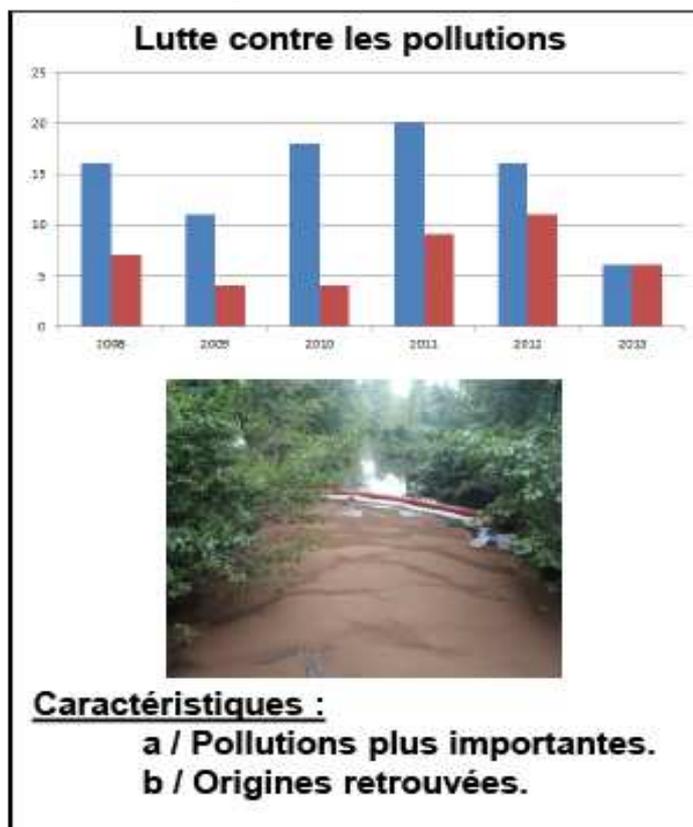
Solutions de réaménagement des berges :



Restauration de la géomorphologie et de l'hydromorphologie

ou par talutage/reprofilage des berges ,reprise berges artificialisées par génie végétal

Lutte contre les pollutions de l'Yvette, contrôle des Bassins de rétention.



ARRETES PREFECTORAUX DE PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DE CLASSEMENT	Type
13 décembre 2010	
Bassin de BURES	C
Bassin de COUPIÈRES	C
Bassin de la MÉRANTAISE	C
Bassin de SAULX	C
1 ^{er} juin 2011	
Bassin de CHEVREUSE	D
Bassin de SAINT-FORGET	D
13 mai 2013	
Bassin de BALIZY	D

↓ Surveillance périodique

**GESTION PREVENTIVE
+
REACTIVITE PENDANT LA
CRISE
+
GESTION POST-CRUE**

Classement des barrages et interventions sur Bures

3.2.1.17 Ru de Beaucaïn

Des actions de reméandrage sont envisagées sur la partie longeant le bassin de Bures-Gif, associées à de la restauration des mares en amont du bassin. De même, des actions sur l'ouvrage du bassin de Bures devront être mises en place. Ces deux thématiques font d'ores-et-déjà l'objet d'une DIG. L'arasement du seuil de l'étang de Gif-sur-Yvette pourrait poser des problèmes d'acceptation par les acteurs et la population. Des actions de communication devront être mises en place avant toute action.

Ce tronçon est classé en priorité forte.

BASSINS	DESIGNATION TRAVAUX	Gestion écologique (GE) Gestion mise en sécurité (GS). Gestion hydraulique (GH).	MONTANT
Bures	Nettoyage parement beton	GS	10900
	Installation cloture Ru de Beaucaïn	GS	5040
	Reprise des joints vanne bras de décharge	GS	7160
	Apport de terre végétale	GS	630
	Abattage et évacuation	GS et GH	210
	Barrière Bures	GS	900
			23 890 €

es exemples de restaurations réalisées ont été projetés concernant La Mérantaise, l'Yvette à Villebon sur Yvette ou Longjumeau.

Bilan de 2010 à 2013 : Les opérations ponctuelles de restauration

- 2 clapets enlevés en 2012 et 4 en 2013.
- 2 busages enlevés en 2012 et 1 seuil en 2013.
- 145 mètres de berges restaurées dont Mérantaise.
- Des travaux de plantations (hélrophytes + ormes).
- Entretien

Projets : Vaularon, Angoulême : PRGE

3.2.1.14 Vaularon

Ce tronçon apparaît prioritaire au vu du potentiel hydromorphologique actuel. D'un point de vue continuité écologique, le triple déversoir en amont du Parc de la Grande Maison et les ouvrages associés au plan d'eau du Château de la Vierge sont les ouvrages prioritaires en termes de mise en place d'actions. A cela, il serait intéressant d'ajouter les actions concernant la renaturation des berges en secteur urbain et la reconnexion de la zone humide (actuellement remblayée) du Château de la Vierge.

Ce tronçon est classé en priorité forte.

3.2.1.15 Angoulême

Ce cours d'eau est relativement préservé et possède un bon potentiel écologique qu'il serait intéressant de conserver. L'action prioritaire sur ce tronçon est la recréation du lit du cours d'eau au niveau du plan d'eau de Barattage (suppression de la structure bétonnée), projet faisant déjà l'objet d'un intérêt particulier de la part du SLAHVY.

Ce tronçon est classé en priorité forte.

Frileuse

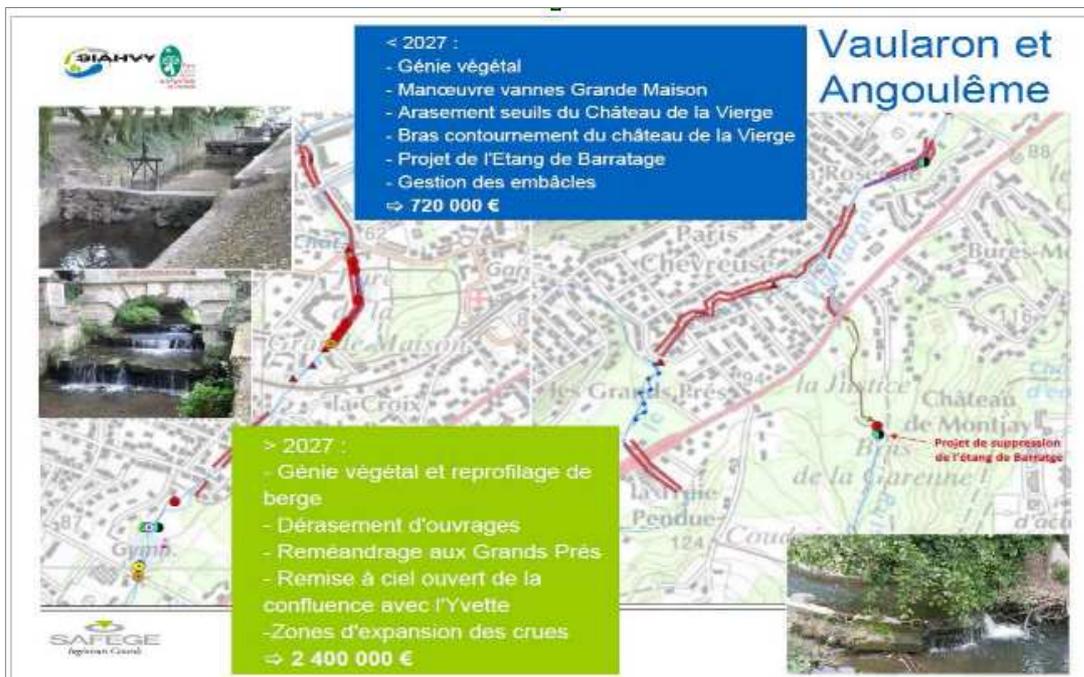
3.2.1.16 Frileuse

Aucun ouvrage réellement impactant n'a été recensé sur ce tronçon. Afin d'éviter toute pollution du cours d'eau, il faudrait s'assurer de la bonne connexion des réseaux d'eaux usées

au niveau de la source de la Frileuse. Avant toute autre action, il serait souhaitable de mettre à ciel ouvert les secteurs de la moitié aval. Ce tronçon n'est pas prioritaire à ce jour, la remise à ciel ouvert apparaissant trop onéreuse pour un gain écologique relativement faible.

Ce tronçon est classé en priorité faible.

La mise en place du PRGE (Plan de Restauration et Gestion Écologique de l'Yvette



et de ses affluents) et ses limites

Mise en place d'une DIG pour l'entretien

Motivations pour cette mise en place d'une DIG

Yvette et ses affluents, un statut de cours d'eau non domanial. Lit appartient aux propriétaires riverains, qui ont le devoir d'en assurer l'entretien.

- Permettre de pallier l'absence d'entretien de certains riverains.
- Permettre au SIAHVY de réaliser des travaux d'entretien cohérent.
- Programme de réalisation sur 5 ans :
 - Abattage, débroussaillage, fauchage.
 - Désencombrement sélectif (arbre, mur...).
 - Reconstitution d'une ripisylve naturel.

Questions

- Quelles sont les causes de non qualité des eaux de rivières?

- Pollutions agricoles et des particuliers,
- Pollutions industrielles,
- Pollutions liés à l'assainissement,
- Pollutions de ruissellement,

- La renaturation des berges sera-t-elle suffisante?

- Le risque inondation est-il pris en compte?

- Le SIAHVY a-t-il les moyens de réaliser ces travaux ?

Budget du SIAHVY, capacité de désendettement.

Durée moyenne nationale des prêts : 4 à 5 ans

Ratio d'endettement : doit être compris entre 0,5 et 0,80

Années	Budget Principal M 14		Budget Assainissement M49	
	Année	Ratio	Année	Ratio
2007	44 ans	3	4 ans	0,68
2008	18	3,06	1	0,63
2009	11	2,64	13	0,53
2010	7	2,39	4	0,61
2011	9	2,29	3	0,58
2012	8	2,23	2	0,45

**Redevance assainissement SIAHVY, selon inflation : 2012 et 2013 : 2%, 2014 :1,5%
délibération du 12 décembre 2013**

	2012	2013	2014
Collectif	HT/ M3	HT/ M3	HT/ M3
Transport et traitement M49	0,4139e	0,423e	0,429e
Epuration	0,455e	0,525	Selon SIAPP
Collecte M 49	0,15e	0,153e	0,155e
Participation communale M 14 fiscalisation directe (construction et entretien, frais de bureau) ex : Bures.	6,374e/habitant	6,502e/habitant	6,60 ^e /habitant

**Non collectif : 2% d'augmentation selon le type de maison ou immeuble en 2012.
2013?**

C) Enjeu 3 : Inondations : Eaux de ruissellement

- Bassin versant du Ru d'Angoulême : du plateau au « Baratage »
- Fauvettes et route de Chartres
- Bassin versant de la Frileuse
- Bassin versant du Vaularon
- Projets amonts
- SDA de Gometz
- Bassin versant de l'Yvette : traité ci-après aux paragraphes 8 (Plateau de Saclay), et 9 (Bures sur Yvette : actions locales)

Bassin versant du Ru d'Angoulême, problématiques

- Inondation rapide des terres agricoles : exemple du 10/11/2013, pluie, 18 mm d'eau.
- Ruissellement des terres agricoles : recueils maçonnés de l'eau de ruissellement des terres agricoles
- Rétention des Hauts de Bures très vite saturée
- Bassin du Baratage en état de délabrement : faculté de rétention en cas d'orage violent !!!

Bassin versant du Ru d'Angoulême, devenir du Baratage ?

Le projet du SIAHVY

- Achat des terrains par le SIAHVY
 - Sanctuariser la zone
 - Réaliser les travaux puis assurer l'entretien
- Création d'une zone humide.
- Extension naturelle des eaux du ru d'Angoulême

Cours d'eau	Projet initial	Inconvénients	Perspectives d'évolution	Impacts			
				Cours d'eau	Biodiversité	Paysage	Foncier
Angoulême	Mise en place d'un bassin d'une capacité 3600 m ³	Impact sur la continuité écologique	Suppression de la structure bétonnée et décaissement du milieu naturel pour favoriser le retour du ru d'Angoulême sur son tracé d'origine et l'expansion des crues au sein du secteur boisé	Favorise l'expansion naturelle des crues et l'écrêtement du débit de pointe	Tracé naturel du cours d'eau, décolmatage de la traversée de l'ancien plan d'eau	Positif par le démantèlement de la structure bétonnée	Parcelles privées en rive gauche

Planning de réalisation du SIAHVY à confirmer

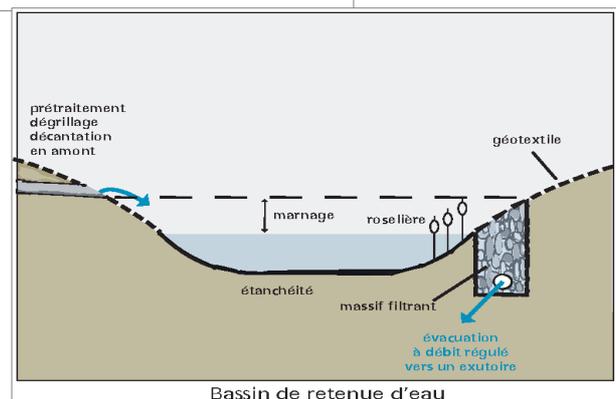
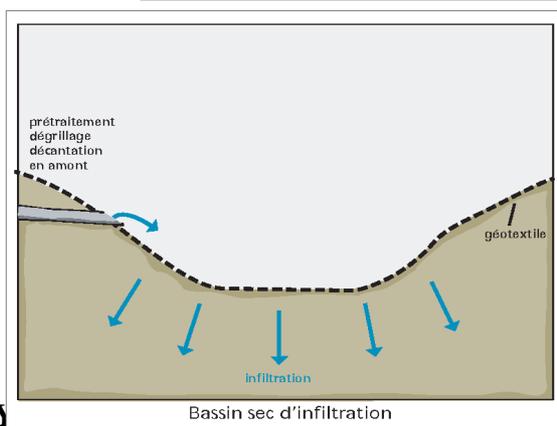
- Novembre 2013 : acquisition des terrains,
 - Février/avril 2014 : Premiers travaux d'entretien effectués en régie (débroussaillage, nettoyage, abattage sélectif...),
 - 1er trimestre 2014 : Lancement de l'étude faune-flore,
 - 4e trimestre 2014 : Lancement de l'étude de faisabilité,
 - 2015-2016 : Mission de maîtrise d'œuvre, élaboration des dossiers réglementaires,
 - 2016 : enquête publique et démarrage des travaux.
- Financement : 80% Agence de l'eau

Que propose habituellement le SIAHVY comme solutions de rétention

Des techniques alternatives...

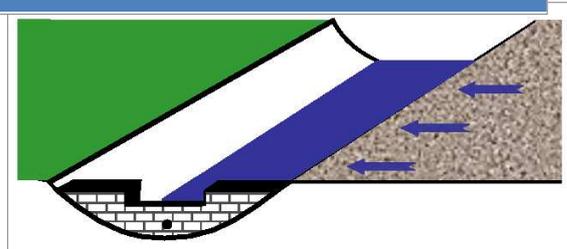
- Alternatives à la collecte systématique des eaux de ruissellement
- aux ouvrages de gestion uniquement hydraulique
 - ralentissement (stockage / restitution) naturel ou artificiel,
 - décantation,
- Infiltration :
 - possible même si capacités limitées du sol,
 - pas d'enjeu eau potable sur les nappes superficielles de la vallée,
 - ne pas infiltrer si profondeur de la nappe < 1 m.

Techniques alternatives connues...



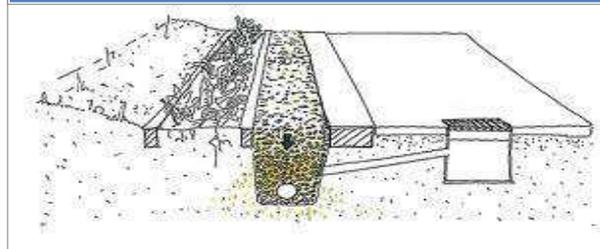
Bassins paysagers

Noue :
fossé peu profond à pentes douces
Système de traitement le plus efficace
Évacuation par infiltration ou rejet à débit limité
Coûts peut élevés
Entretien simple



Fossés et noues

Faible profondeur
Volume de stockage + infiltration
Faible emprise foncière
Coûts peu élevés
Bonne rétention de la pollution



Tranchées d'infiltration

Fauvettes et Route de Chartres

Projet n'apparaît pas positif dans le domaine de l'eau

- Plus de zone de rétention au niveau des Fauvettes recueillant les eaux arrivant de Montjay (effet pente très important, présence latente de la Rivière),
- Plus de zone de rétention au niveau de l'École Léopold Gardey, en sous sol,
- Rien de programmé en amont à notre connaissance.

Création d'un réseau pluvial avec grilles incorporées au niveau des haricots qui enverra très rapidement les eaux vers le Vaularon au niveau du Pré Launay,

Suite de la pose des canalisations diam : 400, envoi direct vers le Vaularon,

Pas de réflexion pour l'inclusion du réseau d'eaux usées Intercommunal sous cette nouvelle voie en remplacement de celui en bordure du Vaularon qui ne répond plus aux obligations actuelles (bordure et passage sous le ruisseau).

Diaporama des bassins versants et des capacités de rétention selon une pluie de 18 mm, tombée le 10 novembre 2013.

Bassin versant de la Frileuse

Rétention du Bois Carré
Dérivation de la Frileuse
Bassin d'Armand

Bassin versant du Vaularon

- Terre agricole en amont du Hauts des Vignes : 18 mm eau le 10/10/2013
- Terres agricoles Haut des Vignes et rétention du Haut des Vignes : saturation des terres, insuffisance et risque de débordement majeur (rétention par un talus) en cas de gros orage
- Bassin des Grands Prés : à entretenir et hauteur de vanne incorrecte pour la protection aval

Demandes de VYF

- Étude de ruissellement sur le Bassin Versant à réaliser, corrections à mettre en place,
- Revoir la hauteur de vanne des Grands Prés,
- Inclure des capteurs de niveau d'eau sur le Vaularon idem Yvette,
- Prendre en charge l'ensemble des rétentions du Bassin Versant du V
- Adapter des débits de fuite sur tout système de rétention,
- Obliger les terres agricoles à faire rétention,
- Assurer un entretien réel écologique des zones de rétention, zones humides et rivières.

Projets amonts

Constructions au niveau des Delâchés

2012 : Enquête publique concernant la révision simplifiée du P.L.U. de Gometz le Châtel.

V.Y.F., avis défavorable : demande de respect du **Principe de Précaution** selon la Législation et la Réglementation actuellement en vigueur dans la lutte contre les inondations et la pollution des cours d'eau.

Avis du Commissaire Enquêteur concernant le problème eau.

7.0.5 La qualité des sols

- La géologie du site des Delâchés, étudiée par divers organismes et notamment « Hydrogéotechnique Nord et Ouest » (Dossier C/D/10/G/255/H/126 du 21 décembre 2010), fait état d'une couche argileuse sous-jacente ainsi que de nappes phréatique peu profondes.

Il est clair qu'une telle situation peut conduire à des surcoûts importants pour toute construction.

7.0.6 L'écoulement des eaux

Compte tenu de la nature fortement argileuse du sous sol (existence de plusieurs mares...), les questions d'écoulement des eaux tant pluviales qu'usées doivent faire l'objet d'une étude détaillée. [...]

AVIS FAVORABLE au projet de révision simplifiée du P. L. U de la commune de Gometz le Châtel.

Cet avis est toutefois soumis à 2 réserves fortes :

- **Les questions d'écoulements des eaux et de constructibilité en présence importante d'argile posent problème.** Une étude faisant le point de la situation et des risques en cas de construction est nécessaire. **Cette étude devra également envisager le déversement d'eaux usées ou pluviales vers les autres communes de la vallée.**

Actions de VYF pour proposer de limiter les risques

Courriers Mairie de Gometz :

07 novembre 2012 : Demande de sursis à statuer sur les autorisations de construire qui pourraient être délivrées en amont du bassin du Vaularon.

01 décembre 2012 : Demande de consultation du SDA par VYF.

2 janvier 2013 : Réponse défavorable de Gometz-le-Châtel

07 février 2013 : **C.A.D.A. saisie** dossier n° 20130275 : Avis favorable pour VYF pour la consultation du SDA de Gometz le Châtel,

10 février 2013 : Nouvelle demande de consultation du SDA par l'Association d'environnement du VYF auprès de la mairie de Gometz.

15 février 2013 : V.Y.F. nouvelle demande de sursis à statuer constructions sur Gometz-le-Châtel avec motivations.

14 mai 2013 : **Modification numéro 2 du P.L.U. de Gometz le Châtel. Avis défavorable de l'Association.** L'avis de VYF porte sur le projet de constructions dans des zones à protéger.

Copies des courriers : Monsieur le Préfet, SIAHVY, Maire de Bures sur Yvette

SDA de Gometz (Schéma Directeur D'assainissement)

Document bien documenté, **précise que le réseau dans beaucoup de secteurs plus ou moins anciens de la ville, demande amélioration, réfection et restauration, et que la présence d'Eau Claire Permanente Parasite et Météorique est quantitativement significative.**

Par temps sec à l'aval de la commune, le volume d'apports parasites est situé à environ dans cette étude à **165m³/j**, ce qui représente **45 % du débit moyen journalier**. Les observations nocturnes ponctuelles donnent une réponse de **129 m³/j** ce qui est proche de l'observation en continu et presque identique aux résultats du SIAHVY de 2008.

Les bassins d'apport ont été identifiés et les plus producteurs comptabilisent : 74 et 31 m³/j, soit 105m³/j. (dont Route de Grivery, Avenue de Villeneuve, Avenue du Vaularon et Rue de la Sablonnière).

Par temps de pluie les eaux météoriques quantifiées en Surface Active (SA) sont majoritairement observées 96% avec le plus fort ratio, 33% (Secteurs des Delâchés, Centre-ville et Route Neuve) le total de S A retrouvé est de 2485 m³ soit 5556 ml donc 0,5 m³/ml hors observation sur secteur de la Frileuse)

Des priorités de corrections ont été définies selon les possibilités financières de la commune : **A courts termes : 1 à 3 ans et à moyens termes : 4 à 5 ans.**

Dans l'Enquête Publique sur le règlement de zonage d'assainissement de la ville de Gometz le Châtel qui a eu lieu du 19 novembre au 19 décembre 2012 inclus, section « zonage assainissement », il est dit cependant en 1.6 Travaux et aménagements que le diagnostic des systèmes de collecte et de traitement a été initié en 2010 - 2011 et que celui ci a mis en évidence, **un certain nombre d'anomalies structurelles et de fonctionnement** sur les

réseaux de collecte des eaux usées. Cependant le programme hiérarchisé des travaux et actions se fera sur les 10 à 20 ans à venir.

Ce que l'on peut comprendre financièrement mais malgré le peu d'éléments de corrections actives de nouveaux apports se déverseront malgré tout fin 2014 (réf SIAHVY non identifiées).

8) Plateau de Saclay : impact sur la vallée de l'Yvette

a) Cadre général

Les Contrats de Développement Territorial (CDT), nouvel outil « partenarial » du Grand Paris (projet).

Version validée en Comité de Pilotage du 2 septembre 2013

loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et le décret du 24 juin 2011, ont défini les contours des contrats de développement territorial (CDT).

Durée de 15 ans, entre l'Etat et les collectivités locales, pour favoriser le développement des secteurs desservis par le réseau Grand Paris Express,

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » couvre le territoire des 7 communes suivantes, directement concernées par les différents projets et opérations développés par la suite : **Bures-sur-Yvette**, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Les Ulis.

D4. Objectif : mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre le plateau et la vallée.

Décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 délimitant la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay.

LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Consultable : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte...

Les principales dispositions concernent :

- les métropoles de droit commun, du Grand Paris, de Lyon, d'Aix-Marseille-Provence ;
- le rétablissement de la clause de compétence générale ;
- les collectivités chefs de file ;
- la mise en place de conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ;
- le stationnement et circulation ;
- la prévention des inondations.

Section 2 :

La métropole du Grand Paris art 12 Titre I du livre II

Chapitre IX [...]

5° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie : [...]
« e) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en application du I bis de l'article L. 211-7 du même code.

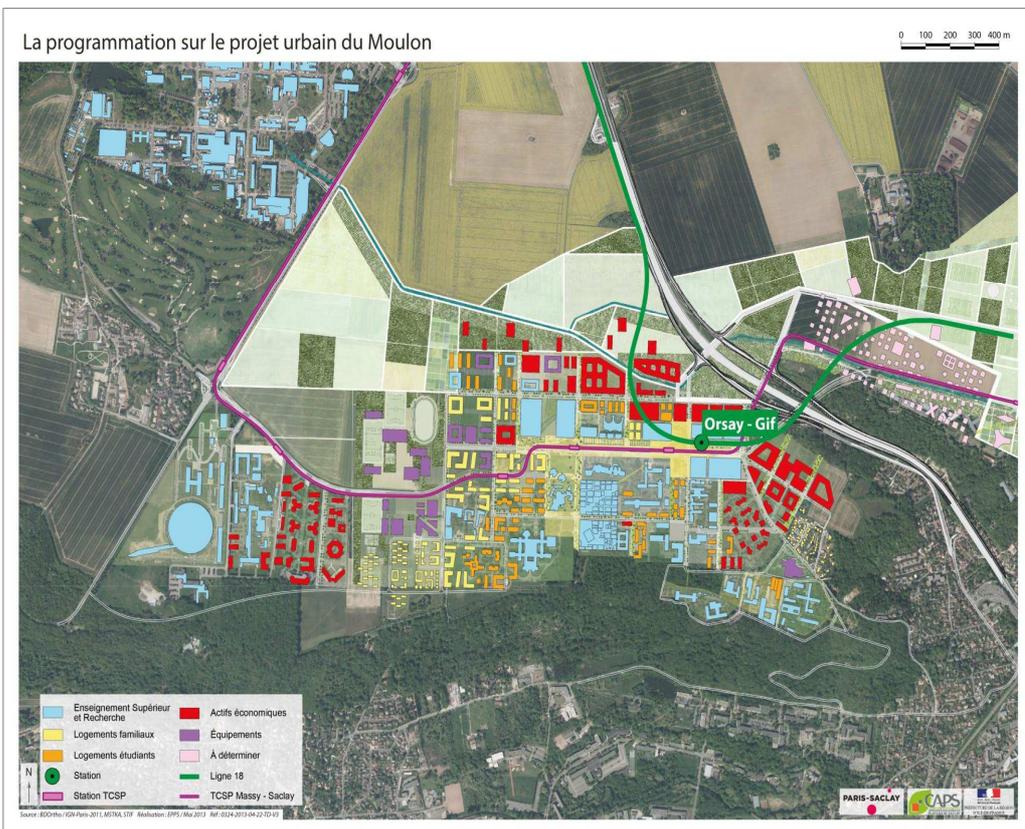
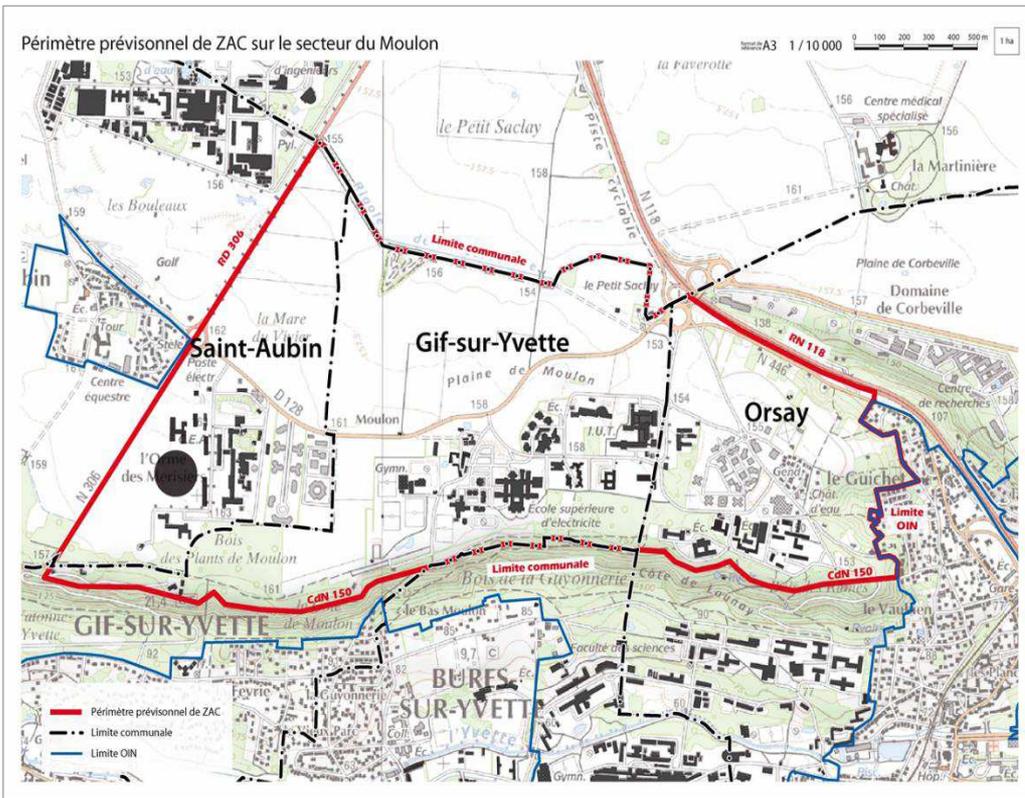
- TITRE II : L'AFFIRMATION DES MÉTROPOLES
 - Chapitre Ier : Les dispositions spécifiques à l'Île-de-France
 - Section 6 : Dispositions relatives à l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay

Article 25

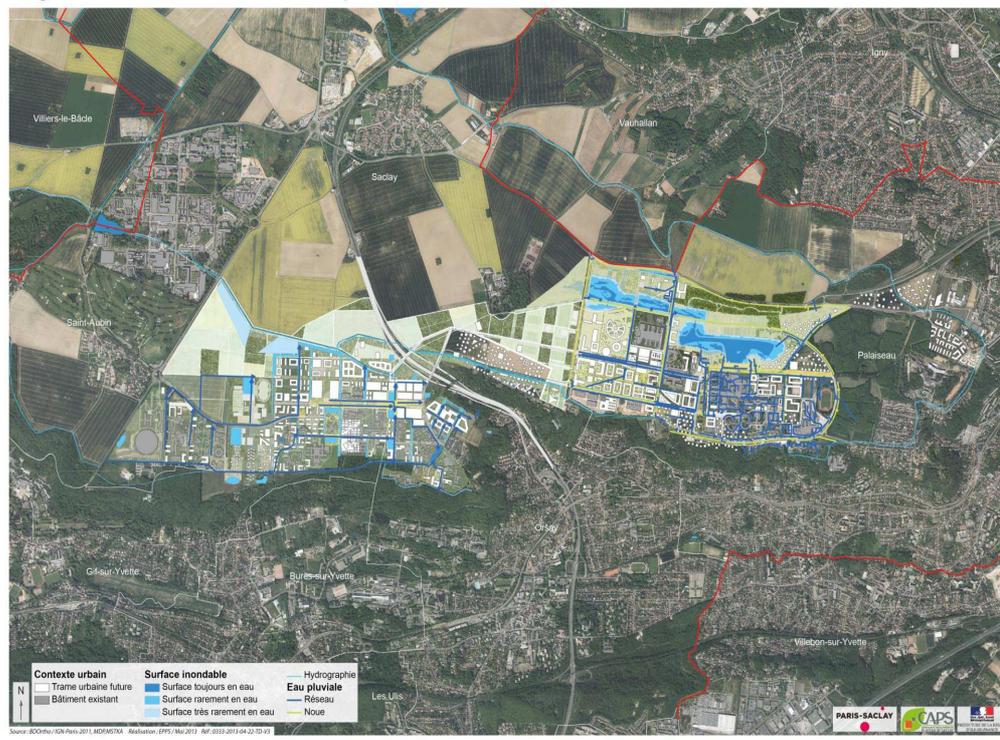
« 8° En concertation avec les collectivités territoriales, les syndicats des eaux, la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Île-de-France et l'agence de l'eau Seine-Normandie, contribuer à assurer les conditions du maintien de l'activité agricole, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et la pérennité du patrimoine hydraulique. Dès lors que des projets d'urbanisation affectent l'écoulement des eaux superficielles ou souterraines, l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay prend les mesures permettant le maintien de l'équilibre hydrographique du plateau de Saclay et des vallées concernées par l'écoulement des eaux du plateau ;

VI. - Le décret n° 2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Etablissement public de Paris-Saclay est modifié dans un délai de douze mois à compter de la publication de la présente loi pour prendre en compte les modifications introduites par le présent article. Le présent article entre en vigueur à compter de la publication du décret modificatif et au plus tard le 1er juillet 2014. à compter de cette date, l'Etablissement public de Paris-Saclay devient l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay.

Projet CDT :



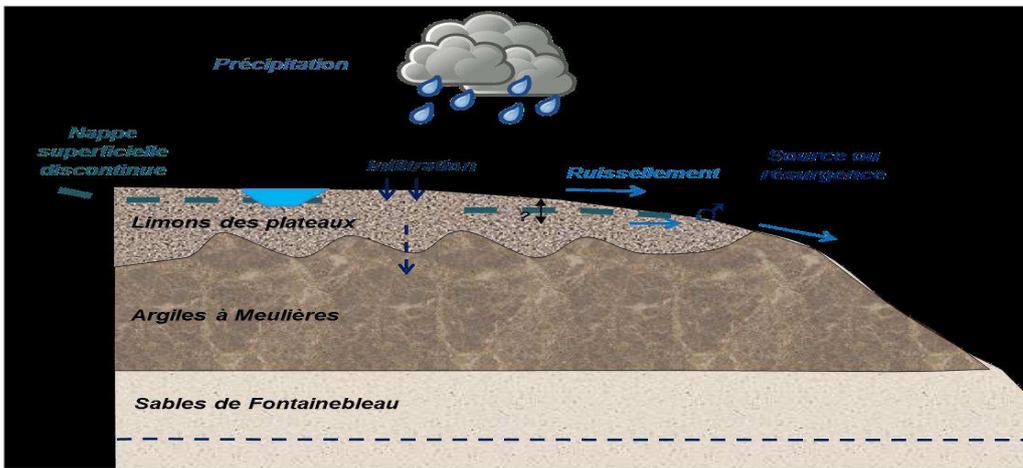
b) La gestion de l'eau



ÉTUDE GLOBALE DE GESTION DES EAUX DU PLATEAU DE SACLAY PRINCIPES DE GESTION DES EAUX – ANNEXES VERSION 1.0 – Septembre 2012 1 74 1585-2 Artelia

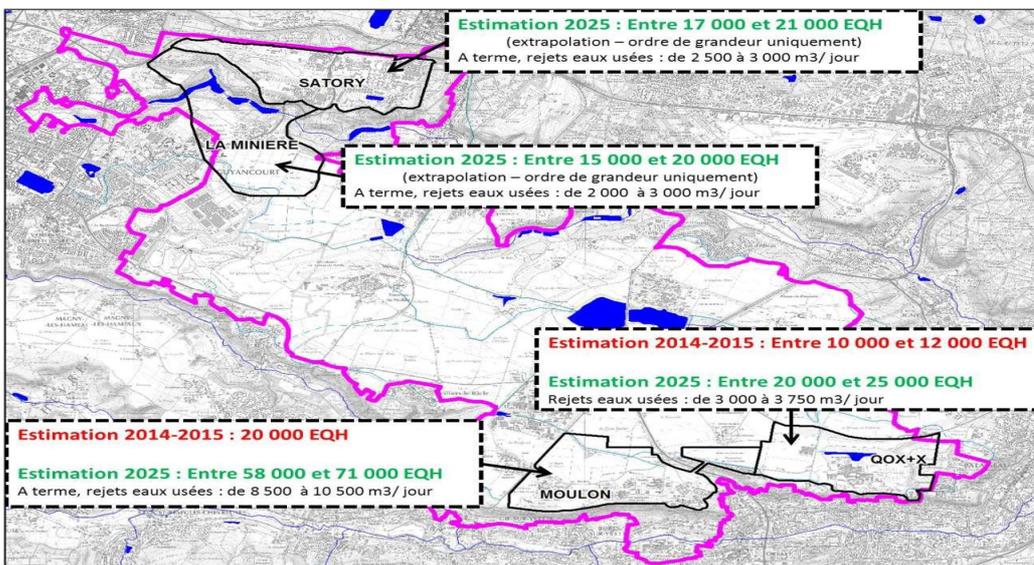
Profondeur (m)	Profondeur z (m)	Log lithologique	Epaisseur (m)	Description	Formation	Etage
1.00	156.10		1.00	Terre végétale	Terre végétale	QUATERNAIRE BURDIGALIEN
2.20	154.90		1.20	Limon, argile jaune	Limon de plateau	
3.90	153.20		1.70	Argile grise et sable grossier	Sables de Lozère	
5.55	151.55		1.65	Argile grise et meulière cavernueuse	Argile à meulière	CHATTIEN
13.20	143.90		7.65	Meulière et argile à la base	Meulière de Montmorency	
			57.10	Sable fin blanchâtre à verdâtre	Sables de Fontainebleau	STAMPIEN
70.30	86.80		2.70	Argile sableuse gris-vert à lamellibranchées + ou - disscuits	Falun de Jeurre	SANNOISIEN
73.00	84.10		2.00	Sablo argileux et grès calcaire coquillier		
75.00	82.10		4.00	Argile sableuse à coquilles	Argiles à Corbules	
79.00	78.10		4.70	Marne sableuse et argileuse à ostrea cyathula	Marnes à Huîtres	
83.70	73.40		2.10	Marne sableuse à grosses milioles, localement gypseuse	Calcaires de Sannois	
85.80	71.30		1.90	Alternance de gypse, argile, calcaire	Caillasse d'Orgemont	
87.70	69.40		5.30	Argile verte à cristaux de gypse	Argiles vertes	
93.00	64.10					

Schéma simplifié du fonctionnement hydrogéologique superficiel du plateau



Le risque lors d'infiltration importante est présent.

Estimation des perspectives d'urbanisation sur les secteurs de l'OIN (ÉTUDE GLOBALE DE GESTION DES EAUX DU PLATEAU DE SACLAY)



Eaux pluviales et de ruissellement, principe de gestion.

Gérer l'eau à toutes les échelles, en fonction des enjeux :

Gestion des événements courants :

Rétention « douce » Parcelle

Gestion des événements exceptionnels

Rétention et stockage des eaux ruisselées Quartier

Gestion des événements très exceptionnels :

Stockage d'urgence Plateau

Conclusion de l'EGGE (suite)

Les excédents de volume sont importants et ne pourront pas être absorbés par les réseaux en cas de pluie de référence (50-100 ans) suivie ou précédée par une pluie 10 ans si elles interviennent à 12 ou 24h d'intervalle. Ces volumes excédentaires devront impérativement être stockés dans des zones de débordement contrôlé (terrains de sport, parkings, parcs ou zones spécifiques extérieures au quartier), comme prévu dans les principes concertés de gestion, objectif : « Anticiper la gestion des événements exceptionnels au-delà des prescriptions existantes à l'échelle du plateau ».

Éléments de programmation selon l'Etude Globale de l'eau (CDT. projet)

Parmi les actions portées au contrat, il pourrait notamment y avoir les suivantes :

- Programme de restauration des rigoles du SYB adapté de manière à tenir compte de l'évolution du contexte depuis 2001 : intégrer la dimension trame verte et bleue en plus de la dimension patrimoniale et de celle de la gestion du risque inondation,

- Aménagement de zones d'expansion de crues,
- Gestion et valorisation des zones humides : mares, mouillères, milieux favorables pour la biodiversité emblématique du plateau (Étoile d'eau),
- Restauration de continuités écologiques,
- Poursuite et affinage de la modélisation des rigoles (campagne de mesures),
- Étude de traitement local des eaux usées dans la continuité de l'étude de faisabilité déjà conduite par l'EPPS, et de la faisabilité d'une unité de traitement des eaux usées sur le plateau,
- Gestion des eaux pluviales dans le parti pris d'urbanisme privilégiant les usages partagés des espaces dédiés à recevoir les eaux pluviales afin d'améliorer le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique,
- Alimentation en eau du domaine de Versailles.

Secteur concerné : (page 89 du CDT)

le contrat global de gestion des eaux du plateau de Saclay permettra de manifester la cohérence de l'ensemble des actions engagées et d'en améliorer la lisibilité pour les non spécialistes.

Ce projet concerne a priori l'ensemble des communes du CDT sauf Bures-sur-Yvette, qui en bénéficiera néanmoins directement comme l'ensemble des communes à l'aval du Plateau de Saclay des vallées de l'Yvette et de la Bièvre, et Les Ulis.

Etat d'avancement (en avril 2013)

Le principe d'un contrat global de gestion des eaux a été discuté entre l'Agence de l'Eau Seine- Normandie, le SYB, la CAPS, l'EPPS et l'Établissement Public du Château de Versailles en février 2013.

Financement et Phasage

Financement

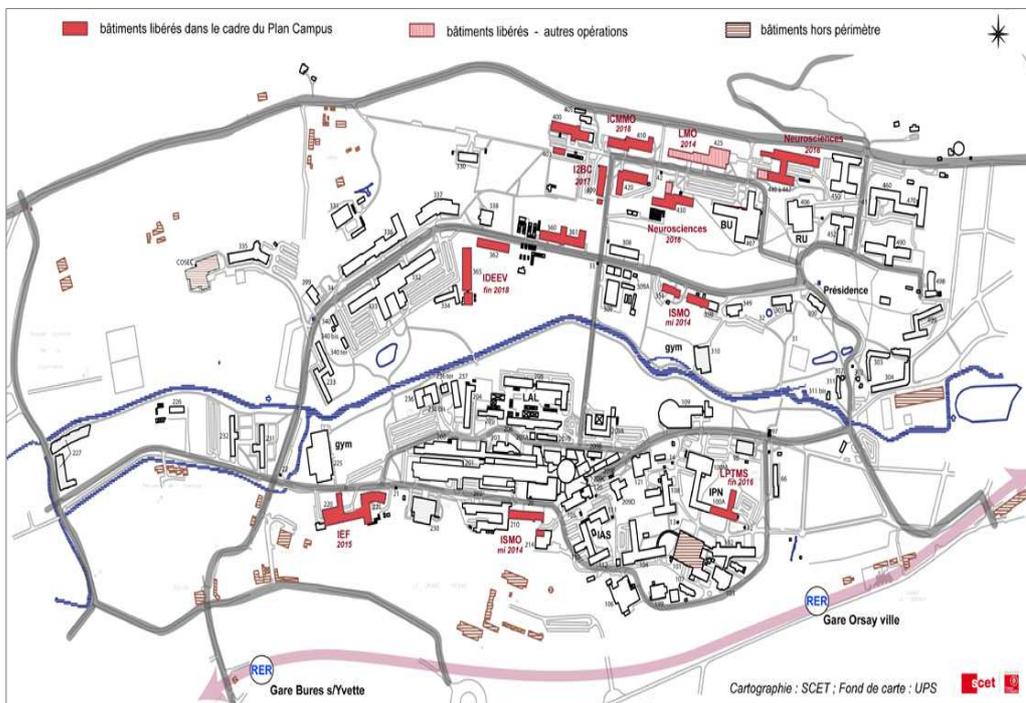
Le contrat global décrira les engagements financiers de chacune des parties.

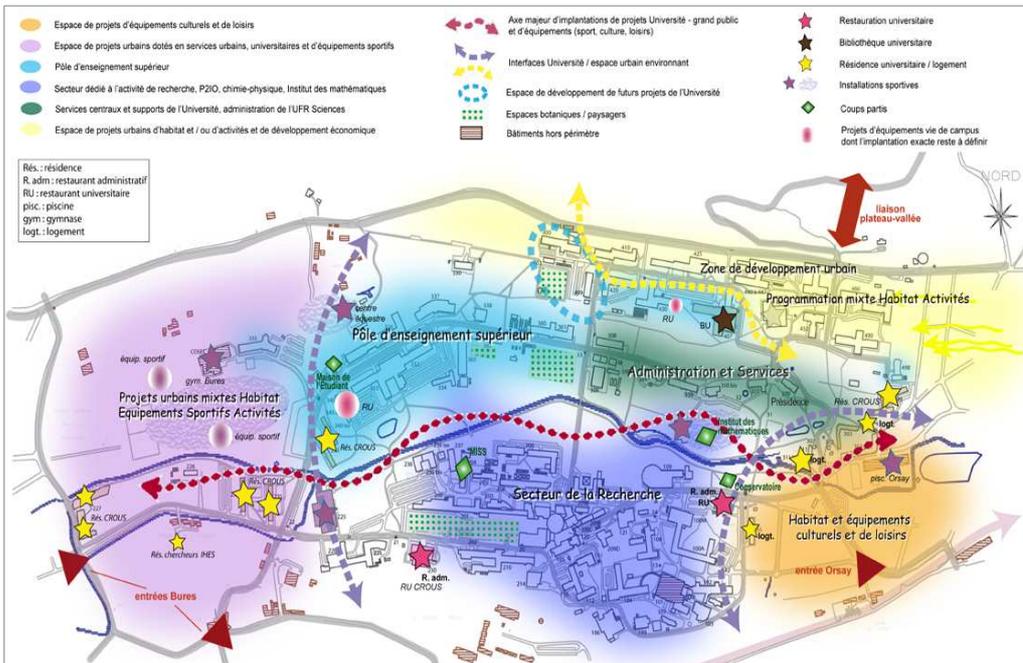
Agence de l'eau : 80%

Phasage : Livraison / calendrier (date prévisionnelle)

- Mai à juillet 2013 : établissement d'un projet de contrat,
- Été/automne 2013 : approbation du contrat
- 2014-2018 : validité du contrat.

Devenir de l'université dans la Vallée





c) Point particulier : l'action en recours de l'UASPS Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay et des Vallées limitrophes. (UASPS)
 L'UASPS a déposé auprès du tribunal administratif de Versailles un recours contre la révision simplifiée N°4 du PLU de Palaiseau, puisque groupement d'Associations agréé à ce jour.

REQUETE EN ANNULATION
Requête sommaire

POUR : L'UNION DES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DU PLATEAU DE SACLAY ET DES VALLÉES LIMITROPHES, association agréée de protection de l'environnement domiciliée, 24 rue Christine 91400 ORSAY, représentée par son président agissant conformément aux statuts,

Demanderesse,

Ayant pour avocat :
 Maître Benoist BUSSON, Avocat au Barreau de Paris,

CONTRE :

- la délibération n°2013-06-03 du Conseil municipal de la commune de PALAISEAU en date du 26 juin 2013 portant approbation de la révision simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de PALAISEAU,
- la décision de refus du maire de Palaiseau en date du 18 octobre 2013, reçue le 19, de procéder au retrait de ladite délibération n°2013-06-03,

La commune étant représentée par son maire, domicilié ds qualité en l'Hotel de Ville de Palaiseau, 91 rue de Paris – BP n°6 – 91125 PALAISEAU cedex,

Défenderesse,

Plaise au Tribunal,

II. Sur le fond

L'exposante soumet à la censure de votre Tribunal les décisions attaquées en tous les chefs qui leur font grief par les faits et moyens qui seront développés dans un mémoire ampliatif qui sera ultérieurement déposé.

Comme dans le cadre du recours gracieux, il sera notamment soutenu que la délibération du 26 juin 2013 et la décision de refus du maire de Palaiseau sont entachées de vices de procédure, de violation de la loi et d'erreur manifeste d'appréciation.

Sur l'illégalité externe :

- Le PLU ne pouvait faire l'objet de la procédure de révision simplifiée prévue à l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme compte tenu de l'ampleur des modifications apportées et de l'absence d'intérêt général du projet,
- L'information et la consultation des riverains ont été largement insuffisantes,
- Les documents modifiés du PLU présentent d'importantes lacunes et sont incomplets,

Sur l'illégalité interne :

- La décision du conseil municipal est entachée d'erreur manifeste d'appréciation compte tenu de l'absence d'intérêt général du projet et des risques importants de nuisances qu'il présente,
- La révision porte atteinte à l'économie générale du PADD,

Pour l'ensemble de ces motifs, les décisions litigieuses seront annulées.

Modalités de la requête de l'UASPS

Il en ressort qu'un avocat a été mandaté pour réaliser le mémoire et mener à bien l'action. Les frais d'avocat sont pris en charge par l'ensemble des associations,

2 cas possibles proposés par UASPS:

- Faire un appel aux dons auprès de la population,

Et/ou

- Prélever sur réserves des Associations,

VYF : participation de 200 euros selon ses finances, dans le cadre du Principe de Solidarité mais arrête ici son engagement (décision du Bureau 25-01-2014).

Vote : approbation à la majorité absolue des adhérents présents ou représentés

9) Bures sur Yvette : actions locales et projets

Audit prévention inondation. 07-06-2013

- Vendredi 7 juin après-midi à la demande de Monsieur le Maire de Bures, une épreuve en temps réel, a été mise en situation. Dans le cadre de la prévention, la capacité de réaction des élus, administratifs et techniciens présents en mairie, a été évaluée.

- La simulation portait sur un événement environnemental de type inondation et coulée de boue.

- C'est le cabinet Ofarp qui a animé cette démarche restée confidentielle jusqu'au dernier moment. Des élus et personnels administratifs et communaux ont été audités.

- Les présidents de VAB et VYF ont été convoqués en cours d'évaluation, pour observation.

- Le cabinet a restitué son bilan, il est positif pour tous. Note 1,16/5 (meilleure note 0,5).

Suite à cette démarche le Plan de Sauvegarde et le Document (DICRIM) remis aux habitants seront complétés. V.Y.F. propose sa participation.

Voie Kastler et bassin

- Bassin d'orage sous terrain existant face à l'hôpital psychiatrique

- Zones humides créées vers l'université

- Bassin de rétention université :

- Bassin Voie Kastler 473 m³ débit de fuite de 5 l/s (à revoir)

Travaux de Bures 2013

Besoin	Proposition faite	Réalisé
Yvette		

Souche et entretien dans le canal de fuite le long du terrain de sport.	Demande de correction au SIAHVY	En cours Étude faite et budgétée
Taille de la végétation sur l'ensemble du parcours de l'Yvette sur la commune de Bures,	Information et rappel dans le bulletin municipal de l'obligation de tailles et d'entretien des berges des rivières et rus. L'absence de réalisation entraînera un courrier chez les particuliers négligents.	Oui globalement, courriers de relance envoyés aux personnes n'ayant pas répondu favorablement
Mur de protection tombant dans le Vaularon aval	propriétaire informé depuis 3 ans - Ville, - SIAHVY	non
Dérivation du trop plein du Vaularon dans canal de fuite du Moulin vers l'université (Prairie).	Commune et SIAHVY	non
Frileuse		
Qualité de l'eau de la Frileuse	Demandes répétées de V.Y.F. à la commune de Gif.	Planification en 2015, corrections aux coups par coups en attendant

Assainissement

Mesure de débit des réseaux d'eaux usées Antenne du Vaularon / 2012

- L'étude réalisée en 2012 vient compléter celle de 2008 qui portait sur le même périmètre.
- Les mesures se sont déroulées du 11 octobre au 8 janvier 2013.
- Les eaux claires parasites ont 2 origines dans les réseaux d'eaux usées :
- **ECPP : eaux claires parasites permanentes.** Il s'agit d'infiltrations d'eaux de nappe de surface, drainées par les collecteurs EU non étanches, de raccordement de sources ou d'eau potable.
- **ECPM : eaux claires parasites météoriques.** Par temps de pluie, les apports d'Eaux Claires Parasites Météoriques au réseau EU, proviennent de connexions entre les réseaux EU et EP et de raccordements d'avaloirs, de grilles d'évacuation ou de gouttières raccordées au réseau EU au lieu du réseau EP.

Étude : points de mesure au niveau et autour de l'avenue de la promenade.

- N°1 concerne une partie des apports de Gometz le Châtel.
- N°2 estime les apports de Gif sur Yvette en provenance de Chevry.
- N°3 quantifie les arrivées globales de Gif sur Yvette et d'une partie de Gometz le Châtel.
Ce point permet d'estimer les apports spécifiques de Gometz le Châtel en lui retranchant les mesures du point N°2 (apports de Gif sur Yvette).
- N°4 estime les apports d'une autre partie de Gometz le Châtel.
- N°5 quantifie les arrivées des trois communes. Ce point permet d'estimer les apports spécifiques de Bures sur Yvette en lui retranchant les données des points N°1, N°3 et N°4.

Tableau de synthèse par Commune des mesures de la campagne

Secteur d'apport	ECPP			ECPM	
	Ratio m ³ /km de réseau 2012	Total ECPP (m ³ /j) par commune 2012	Etude précédente (m ³ /j) 2008	Surface active (ha) par commune 2012	Etude précédente (ha) 2008
Gometz le Châtel	12,1	161	146	4,7	4,05
Gif sur Yvette	3,0	94	53	2,6	3,05
Bures sur Yvette	19,1	149	123	0	0,3
TOTAL		405	322	7,3	7,4

Rapport d'étude août 2013

Sur les 405 m³/j d'eaux claires parasites permanentes qui sont drainées par le collecteur intercommunal du SIAHVY

« Vaularon » en amont de la rue de la Vierge (périmètre de l'étude fin 2012), environ 149 m³/j, soit 37%, viennent des réseaux de la commune de Bures sur Yvette.

- 89 m³/j proviennent entre la rue de la vierge et la rue du château ;
- 34 m³/j proviennent en amont de la rue du soleil levant ;
- 11 m³/j dans toute la zone à l'amont de la rue du Château.

Actions réalisées et planifiées:

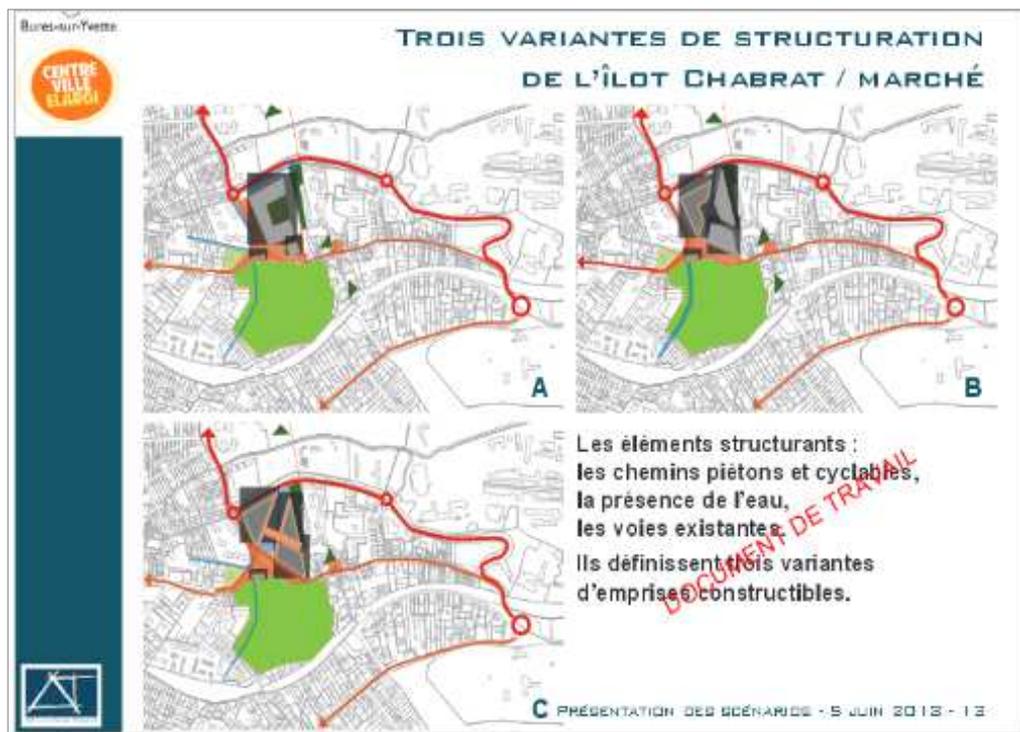
- recherche fine des secteurs 2014.
- puis travaux de réhabilitation.

Programme de travaux supplémentaires dans le cadre des travaux concessifs (DSP assainissement) et objet de l'avenant n°3 :

Des travaux de chemisage sont prévus :

- avenue de l'Yvette, - rue du Parc, - avenue du Docteur Roux, - avenue Voltaire, - rue des Fauvettes, - rue de Montjay, - chemin du Baratage

Dossier



gi

Suggestion faite de la réalisation d'un cadre « exceptionnel » de vie, de commerces et de lieu de rencontre autour d'un lac. Utopie ?

10) Divers

- Modeste participation aux travaux, deuxième année de Master Écologie, Biodiversité. Florence Hulot, Maître de conférences Université Paris-Sud ESE Université d'Orsay/Bures.

Thèmes proposés par VYF et retenus :

- Mesures indispensables et nécessaires (écologiques, économiques et réglementaires, ...) lors de l'urbanisation d'un territoire ou d'un bassin versant proche d'un cours d'eau.
- Risques liés à l'atterrissement des bassins d'orage et méthodes de gestion
- Gestion des crues dans un bassin versant urbanisé à travers l'ingénierie écologique : étude du cas de l'urbanisation du plateau de Saclay et de la vallée de l'Yvette

- Questionnaire concernant les élections communales 2014. Commune de Bures sur Yvette et de Gometz le Châtel

1. Environnement

1.1 Votre programme fait référence à la protection de l'environnement, que proposez-vous concrètement comme actions de protection et avez-vous des projets d'aménagement ou d'amélioration de l'existant?

Quels sont-ils ?

1.2 Risques environnementaux sur la commune ? Que proposez-vous pour les réduire ?

1.3 L'urbanisation proposée de la ville peut-elle s'inscrire concrètement dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité selon vos projets? Comment ?

1.4 Un Plan de Sauvegarde et un DICRIM ont été réalisés et enregistrés sur la Commune, quel est votre programme à ce sujet ?

1.5 Votre position par rapport au PPRi et un PAPI

2. Eau potable

2.1 Avez-vous des projets sur ce sujet ? Oui Non

- Si oui lesquels

- L'utilisation de sulfate d'alumine (alun) pour purifier l'eau du robinet (floculation) est-elle selon vous un problème de santé public ? Pouvez-vous vous exprimer à ce sujet et faire vos propositions?

- - Si oui, imposerez-vous une autre technique pour notre ville.

3. Eaux de ruissellement et eaux de pluie

Que proposez-vous concrètement

- pour gérer les arrivées et les envois des eaux de ruissellement sur la commune ?
- pour les eaux de pluie ?

4. Zones de rétention et bassins réalisés

Quel est votre programme pour la mise en place dans les secteurs non pourvus, l'entretien régulier des bassins, l'entretien régulier des berges de l'Yvette et des affluents.

5. Assainissement

5.1 - Des recherches de conformités de branchements des eaux ont été instituées depuis de nombreuses années sur la commune.

- Cela vous semble : Indispensable, Réglementaire, Inutile, Gaspillage financier, Ne se prononce pas * plusieurs réponses possibles

5.2 - Eaux Claires Permanentes Parasites et Eaux Météoriques dans les réseaux des eaux usées, eaux usées dans les eaux pluviales.

- Quel est votre programme de correction ?

6. Contrôles et certifications

- Que proposez-vous concrètement pour l'ensemble des données référencées ci dessus ?

7. Travail collégial avec les Associations.

- Quel est votre programme ?

8. Informations réglementaires des Habitants concernant la protection contre les risques.

- stratégies.

V.Y.F. vous remercie pour votre participation. Les réponses seront diffusées aux adhérents.

11) Bilan des activités 2013 de VYF

Assemblée Générale : 09-02- ;

Rencontres Conseil d'administration

11-01- ; 14-02- ; R extraordinaire 08-03- ; 11-04- ; 06-06- ; 10-10- ; 21-11- ;

Rencontres du Collectif de la Vallée de l'Yvette

10-01- ; 12-02- ; 20-03- ; 30-03- ; 25-04- ; 04-06- ; 21-09- ; 24-09- ; 14-11- ; 30-11- ; 19-12- ;

Rencontre du Collectif avec Monsieur le Sous Préfet : 18-04- ;

Rencontres avec les associations

ASEOR : 31-01- ; 05-10- ;

Pour Gometz : 19-04- ;

VAB : AG : 26-01- ;

ENE : 05-10- ;

UASPS

04-01- ; 20-06- ; 28-11- ; 30-11- ;

Rencontres et visites

Plan de Sauvegarde, simulation de crise à Bures : 07-06- ;

Rencontre avec les Elus de Bures : 17-10- ; 03-12- ;

Baratage : 14-10- ;

OIN/EPPS : 26-02- ; 10-04- ; 23-05- ; 26-09- ; Gif : 09-10- ; 28-11-

Conférences eau, Ville de Paris : 02-04- ;

Lyonnaise des Eaux : 10-05- ;

V Kastler : 23-12- ;

Autres rencontres formelles :

- Rencontres matinales des **Associations/ Elus de Bures** : 30-01- ;
 - **Conseil Municipal de Bures** : 13-02- ; 27-03- ; 25-09- ; 18-12- ;
 - **Signature Ville Porte Bures/PNR** : 24-05-
 - **Centre-ville élargi** : 14-01- ; 15- 01- ; 06-02- ; 19-02- ; 26-02- ; 23-03- ; 05-06- ;
 - **Réunion de quartier et café Bures** : 12- 01- ; 2-02- ; 30-05- ; 04- 06- ; 05-06- ; 11-06- ; 12-06- ; 18-06- ; 3-07- ; 04-07- ; 19-10- ; 23-11- ;
 - **Gometz-le-Châtel** : 11-02- ; 24-07- ;
 - **SIAHVY** : CS 26-02- ; Collectif : 17-05- ; CS : 20-06- ; CS : 16-10- ; CS : 12-12- ; Contrat de Bassin : 16-12- ; PRGE Orsay : 20-12- ;
 - **CAPS** : 31-01- ; 23-04- ;
- Participation**
- **PNR** : 06-04- ;
 - Guide de la Ville : rédaction d'une fiche d'information.
 - Enseignement universitaire, rencontres enseignants et étudiants : Colloque Ingénierie des écosystèmes ,

Courriers

- Conseil Général, mairies de Bures et Gometz le Châtel,

Alertes orages

Rôle d'aide auprès de nos concitoyens, nombreuses rencontres sur Bures, Chevry et Gometz.

12) Objectifs 2014

Poursuivre les activités de 2013

- Eau potable,
- Suite du Contrat de Bassin, qualité des eaux des rivières et PRGE.
- Eaux de ruissellement : Zone d'expansion du Baratage,
- Dossier plateau de Saclay dans le cadre de l'UASPS,
- Rencontres de terrain du Collectif, nouvelle rencontre Mr le Préfet, Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif.

Vote : Le rapport moral et les objectifs 2014 font l'objet d'une approbation à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Questions et débat

Ce paragraphe regroupe les questions ou remarques faites tant pendant l'exposé qu'à l'issue de la présentation :

Ces questions et débats sont les suivants :

- Sujet Lyonnaise des eaux :
 - o D Farret indique, suite à une remarque de A Bodin, qu'elle vérifiera à nouveau les calculs apparaissant sur le tableau de calcul de l'évolution du prix de l'eau.
 - o Discussion sur le taux de renouvellement des canalisations à 173 ans sur le rythme actuel, malgré les efforts importants constatés : point à traiter lors du prochain renouvellement du contrat LE.
- Sujet pluviométrie : ce tableau à visée préventive ne doit pas faire oublier l'occurrence de plus en plus fréquente de phénomènes climatiques ponctuels et violents (cf : inondation du Centre de Gif pour le bassin versant de la Mérantaise).
- Réglementation : D Farret rappelle la loi sur l'eau de 1992 et la Directive Européenne 2007 concernant la lutte contre les inondations et les récentes dispositions remettant en priorité la lutte contre les risques d'inondation et le traitement des eaux de ruissellement le plus en amont possible. Peut-on avoir la qualité des eaux des rus et rivières s'il y a inondation ou débordement des eaux usées à chaque pluie intensive?
- Sujets contrat de bassin :
 - o VYF regrette, après avoir participé à la phase « diagnostic » du Contrat de Bassin, de ne pas avoir

suivi l'élaboration du dossier.

- D Farret souligne le risque de ne pas respecter l'engagement à 50% à fin 2014 des dépenses du contrat de bassin, engagement nécessaire pour pouvoir bénéficier des subventions et budgets prévus.
- Anne Bodin précise que les travaux Grande Maison seront faits pour fin 2014.
- Concernant l'entretien et la renaturation des rivières, P Sergent souligne la responsabilité des riverains, pour lesquels l'entretien des berges est très variable. Il souligne également la responsabilité des Communes qui sont propriétaires des rivières traversant le domaine communal. Il indique que la DIG permettra au SIAHVY d'intervenir, et de permettre un entretien et une renaturation des berges cohérente, ce qui n'est pas le cas actuellement. D Farret rappelle que le dossier réalisé par V.Y.F. « Entretien des rus et rivières » est sur le site : www.Asso-vyf.org où ce sujet y est détaillé, des recommandations sont proposées. La mise en place d'une renaturation doit se faire en concertation avec les propriétaires et selon l'environnement existant.
- Anne Bodin souligne que des rejets de bûches de bois dans les rivières ont été détectés et traités ; c'est une source de détérioration des installations techniques aval (clapets). Confirmé par V.Y.F. observation directe lors d'orage ou de pluie importante
- D Farret indique que la renaturation ne servira à rien pour l'aspect qualitatif des eaux de rivières s'il y a constat d'inondation source inévitable de pollution et d'envoi de débris dans les rivières.
- Sujet budget et désendettement du SIAHVY : VYF rappelle que le SIAHVY a la seule responsabilité des réseaux intercommunaux.
- LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. D Farret informe de la parution de cette loi qui a pour objectifs « la clarification des compétences des Collectivités territoriales et la coordination des acteurs ». Entre autres, des dispositions relatives à l'Etablissement public d'Aménagement de Paris-Saclay sont énoncées en Section 6 article 25. Ce sont les articles 56, 57 et 58 Chapitre V qui précisent les dispositions diverses relatives à l'intégration « métropolitaine » et urbaine dont la compétence hydraulique.
- Sujet SDA de Gometz : VYF indique que si la Commune n'a pas les moyens financiers d'étendre et de moderniser son réseau d'assainissement, ce qui peut se comprendre, il convient par contre de limiter les nouvelles constructions et l'imperméabilisation, dans l'intérêt même déjà des habitants de Gometz (cf les débordements constatés lors d'un gros orage).
- Sujet des Fauvettes et de la route de Chartres : Le bassin des Fauvettes réclamé depuis de nombreuses années n'a pas été retenu à l'occasion de la refonte de la route de Chartres :
 - Les travaux amont réalisés sur la route de Chartres au niveau de Gometz ont pour effet d'accélérer la descente des eaux de pluie vers le Vaularon dont on constate qu'il est très réactif de plus en plus rapidement (il reçoit les eaux de tout le bassin versant, notamment du Baratage, des Fauvettes en plus de celles de sa source et en provenance de la Frileuse).
 - VYF regrette que la réfection de la totalité de la route de Chartres n'ait pas fait l'objet d'un examen de la mise en place dans le chantier ouvert d'une conduite intercommunale qui s'avérera extrêmement coûteuse le jour où il faudra bien résoudre l'inadéquation du réseau aval par rapport aux eaux usées de plus en plus importantes en provenance du plateau.

- Sujet Plateau de Saclay : Lionel Champetier indique qu'il a obtenu un accord pour un rendez-vous sur l'hydraulique du plateau en vue d'un schéma d'ensemble.
- Sujet traitement des eaux usées : P Sergent souligne l'importance négative de l'abandon du projet de STEP à Villebon, à cause des investissements faits sur la station de Valenton. Le coût global pourrait être supérieur compte tenu de la distance à laquelle se situe Valenton, qui nécessite un collecteur très long et coûteux d'entretien. L'accroissement dû au Plateau obligera à trouver des solutions locales probablement coûteuses.
- Enquête publique CDT : cette enquête aura lieu en 2014 , il conviendra de la suivre avec vigilance.
- Sujet recours de l'UASPS : Lionel Champetier expose les raisons qui ont conduit l'UASPS à intenter un recours contre la Mairie de Palaiseau : la nécessité de ne pas laisser l'inflation des constructions sur le plateau très au-delà des prévisions initialement prévues, par ailleurs la nécessité d'être une association agréée, ce qui est le cas de l'UASPS pour pouvoir intenter un tel recours.
- Sujet DICRIM : Il est important d'informer les habitants largement sur ce sujet et de faire des exercices avec eux, mêmes si par ailleurs l'audit réalisé avec les Elus, les Personnels Administratif et technique est performant, félicitations.
- Sujet bassins associés à la voie Kastler (2): D Farret souligne le débit de fuite du bassin aval à 5l/s très largement supérieur à la norme (en cours de réponse de la part du Département).
- Le dérivation du trop plein de Vaularon aval vers le canal de fuite du moulin n'est toujours pas acté.
- Arrivée importante des eaux de l'Yvette dans le Vaularon à droite de l'Oseraie en rapport avec l'arrêt de l'activité du moulin. La prochaine reprise de cette activité devrait permettre de retrouver le schéma ancien de l'eau qui s'évacue par le canal souterrain après avoir fait tourner le moulin. A Bodin indique que la situation n'est que temporaire en attendant le redémarrage prévu du moulin, M Bignard indique que le risque lié à la perturbation du Vaularon peut être traité par la manipulation d'une vanne en amont vers le ru de Beaucaïn et ne comprend pas que cette action simple ne soit pas menée. Un risque existe si un orage survenait car le Vaularon au niveau de la Prairie est d'une belle hauteur.
- Sujet communication aux Communes concernées des informations et dysfonctionnements constatés par VYF : En réponse à la question posée, D Farret confirme le rôle actif et vigilant de l'association sur ce point, comme le montre le bilan des activités présenté (lettres, téléphone en cas d'urgence, réunions, etc,,), tant auprès des Communes que des instances concernées (Préfet, DDE, CLE, SIAHVY, Elus, etc,...)
- Sujet «protocole de technique et de désinfection imposés pour les travaux sur les conduites d'eau potable » demandé par V.Y.F. à Madame Guern Lyonnaise des eaux : Anne Bodin indique que la procédure ayant pour but d'assurer la continuité de la qualité de l'eau en cas d'intervention sur les canalisations d'eau potable est dans ses mains, fourni par la Lyonnaise des Eaux et sera bientôt communiquée à VYF.